

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :       **ANTOINE MORISSETTE, président**  
                                      **JOSEPH ZAYED, commissaire**

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RACCORDEMENT DU COMPLEXE DE VALORISATION DES  
BIOGAZ ET DE BIOMÉTHANISATION DE WM DE SAINTE-SOPHIE  
AU RÉSEAU DE GAZODUC TQM À MIRABEL**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 16 janvier 2024 à 19 h  
Le Tapis Rouge  
348 rue Saint-Georges, Saint-Jérôme  
et via Webdiffusion

**TABLE DES MATIÈRES**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 16 JANVIER 2024**

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

**COALITION ALERTE À L'ENFOUISSEMENT RIVIÈRE-DU-NORD**

M. Normand Léo Beudet (DM6)..... 3

M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT (présentation verbale)..... 13

M. FRANÇOIS LAFLAMME (DM9)..... 21

M. NORMAND LÉO BEAUDET (présentation verbale)..... 26

**WM**

M. Simon Mercier (DM3)..... 34

M. MARCEL DENIS (présentation verbale)..... 40

MOT DE CLÔTURE..... 48

**SÉANCE AJOURNÉE AU 17 JANVIER 2024 À 13 h 30**

---

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 16 JANVIER 2024**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

**LE PRÉSIDENT :**

5

Bonsoir! Que vous soyez en salle ou à distance, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le Projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel. Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

10

Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom est Antoine Morissette. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête, composée de mon collègue commissaire, monsieur Joseph Zayed, et de moi-même.

15

Dans la réalisation de notre travail, nous bénéficions du soutien de Julie Crochetière, Marie-Hélène Paré et Jonathan Perreault, analystes, de Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission, de Josiane Ouellet, conseillère en communication, et de France Fons, agente de secrétariat.

20

Sur le plan de la logistique, Isabelle Goyette et Marie-Anne René assurent le travail de sténotypie. Steve Trahan et Jean-Benoît Pagé sont responsables du son et de la captation vidéo. Du BAPE, Pierre Dufour, Marie-Ève Gendron, Raphael Sioui, Karine Fortier et Andrea Aristizabal sont chargés de la webdiffusion des séances.

25

La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine au bureau et sur le site Web du BAPE. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir de la bibliothèque de Sainte-Sophie.

30

Maintenant, j'aimerais vous faire part de quelques considérations techniques. Je vous demanderais de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine, s'il vous plaît.

35

Aussi, la prise de photos et de vidéos n'est pas permise, au regard du droit au respect de la vie privée, sauf pour les médias et un membre de notre équipe qui réalisera quelques clichés. Ces photos pourraient être utilisées dans divers outils de communication du BAPE, notamment sur son site Web, son infolettre, certains de ses documents administratifs ou encore ses médias sociaux. Si vous ne consentez pas à être photographié aujourd'hui, je vous invite à aller voir la conseillère en communication à l'accueil.

40

Pour en revenir au vif du sujet, nous avons tenu, les 5 et 6 décembre derniers, la première partie de l'audience publique. Elle visait à obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et ses répercussions.

5 Nous entamons ce soir la deuxième partie de l'audience. L'objectif est maintenant de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

10 Voici maintenant quelques remarques concernant la séance de ce soir. D'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole et qui doivent intervenir ce soir de se présenter au secrétariat, à l'arrière de la salle, pour nous aviser de leur présence. Merci à celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

15 Aussi, je vous précise que le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Par la suite, la commission d'enquête pourrait échanger avec les intervenantes et intervenants afin de préciser leur point de vue.

20 Nous avons réservé un peu de temps pour les personnes qui ne se sont pas inscrites avant le 21 décembre dernier et qui aimeraient s'exprimer de façon spontanée. Elles pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle.

25 Les gens qui nous suivent à distance peuvent, quant à eux, remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la commission, sur le site Web du BAPE, ou téléphoner au 1 800 463 -4732, au poste 6. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription.

Ce soir, six présentations sont prévues à l'horaire.

30 En ce qui a trait à l'encadrement de ses travaux, le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Mentionnons simplement qu'il est important de maintenir un climat serein. Dans cette perspective, aucun propos diffamatoire ou non respectueux ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne seront tolérés au cours de l'audience.

35 Soulignons également la possibilité pour toute personne de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant. Cela dit, une rectification se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes, alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut rectifier ce fait. Il n'est donc pas question de se prononcer sur la justesse ou la

40 suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat, sur le site Web du BAPE, ou en appelant au 1 800 463-4732, au poste 6. Vous serez invité à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels.

Les rectifications pourront aussi se faire par écrit, au cours de la prochaine semaine, jusqu'au 24 janvier. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en avertir Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission. À défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre rectification.

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Les questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées dans le site Web du BAPE et au bureau du BAPE. La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre responsable de l'environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude. Le rapport sera remis au ministre, au plus tard le 4 avril 2024. Par la suite, ce dernier disposera de 15 jours pour le rendre public.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministre responsable de l'environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de son rapport et de celui du BAPE que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et de fixer des conditions appartient au Conseil des ministres, et non au BAPE.

Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante. C'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil; pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web, sur la page du mandat de la commission ainsi que dans le Facebook Live. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

J'invite maintenant notre premier participant, Normand Léo Beudet, à venir faire sa présentation, ici à l'avant.

Bienvenue, monsieur Beudet, prenez place. On vous écoute.

Excellent, on vous entend très bien. Donc, à vous la parole. Vous avez 15 minutes.

---

**COALITION ALERTE À L'ENFOUISSEMENT RIVIÈRE-DU-NORD**  
**M. NORMAND LÉO BEAUDET**

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Donc, je vous souhaite le bonsoir. Merci, merci monsieur... Bonsoir, monsieur le commissaire. Mesdames, messieurs, bonsoir.

5

Donc, en introduction, j'aimerais mentionner que ce soir, comme j'ai l'habitude, j'émetts des opinions assez critiques, et je veux être certain de bien... que je sois bien compris que ces opinions-là ne sont pas personnelles et que donc elles ne vous visent pas personnellement. Ça ne m'empêchera pas d'être critique par rapport à certains aspects, à certains aspects du BAPE, à certains aspects de vos rôles, mais ce n'est rien de personnel et je ne veux pas provoquer de situation qui s'est peut-être déjà produite. Donc, rien, rien de personnel. Et, en échange aussi, je voyais les consignes que vous donniez pour les gens, pour intervenir, bien moi j'aimerais, je souhaiterais que vous accueilliez les paroles citoyennes avec bienveillance.

10

15

**LE PRÉSIDENT :**

Avec grand plaisir. Tant et aussi longtemps que c'est fait dans le respect, on va le faire avec plaisir.

20

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

C'est ça. C'est en plein ça.

25

Donc, la première chose, je vais réitérer la demande que j'ai faite, mais évidemment on n'est pas dans une discussion, on n'est pas dans une question, et je ne vous demande pas ni votre opinion, mais la question de l'immunité qui devrait être consentie. C'est une question que moi je ne veux pas laisser aller et puis que je déplore, et je souhaite que vous révisiez éventuellement votre position, pour accorder cette immunité-là aux citoyens.

30

On est dans le même contexte que je vous ai parlé, le monde des affaires fait de l'intimidation à travers des poursuites-bâillons, on avait des exemples à Prévost, qui semble-t-il ça serait... on a des exemples aussi à Drummondville et il y en a plusieurs autres. Donc ça, c'est notre réalité à nous, et c'est difficile à faire passer au niveau de l'institutionnel, du BAPE, mais je le réitère. Je crois que ça augmenterait la crédibilité et ça faciliterait la participation.

35

On a vu plusieurs situations où, pour des gens, c'était impossible de venir intervenir parce qu'ils étaient soit à l'emploi de l'initiateur ou... on peut juste imaginer quelqu'un de la Ville de Prévost, au moment où la Ville est poursuivie, vouloir donner son opinion ici, ça devient plus compliqué. Alors, si le BAPE veut accueillir les opinions citoyennes, je crois qu'il devrait créer ces conditions-là en déclarant l'immunité.

40

5 Alors, je vais aussi dire qu'on est toujours sur des territoires autochtones non cédés. Et, je vais y aller d'une petite opinion comme ça, en passant. J'ai vu comment, dans deux BAPE au moins, la question des territoires autochtones, elle est traitée. Vous avez une partie, vous devez consulter, je crois -- je n'ai pas les termes tout à fait exacts -- les autochtones qui vivent dans la région et tout ça, et je veux juste mentionner que le ton est vraiment paternaliste, et que sur cette question-là, je souhaiterais que le BAPE se questionne aussi sur cette approche-là, de la façon dont il consulte ou prétend consulter les Premières Nations.

10 Alors, je vais y aller tout de go, pour la mission de la CAER, la Coalition Alerté à l'enfouissement Rivière-du-Nord. Alors, notre mission, c'est de porter la voix citoyenne, celle des jeunes générations et celle de l'eau, de s'opposer à l'agrandissement du LET Waste Management de Sainte-Sophie, de s'opposer aux mégaenfouissements pêle-mêle, à la MRC de la Rivière-du-Nord et ailleurs, et de développer une critique sur les responsabilités gouvernementales, notamment celles du ministère de l'Environnement et ses tergiversations en ce qui concerne l'interdiction d'enfouir la matière organique.  
15 Voilà pour notre mission.

20 Alors, le projet de gazoduc. Alors, dans ma compréhension, monsieur le président, il y a deux sources principales d'alimentation du projet de gazoduc en gaz naturel renouvelable, en GNR. L'une est projetée, hein, c'est celle qui est dans le décret de Waste Management de 2020. Je pense que c'est 1227-2020, le nom du décret. Celle-ci donne quelque chose comme 18 millions, je crois, de tonnes jusqu'en 2040, à raison d'un million de tonnes par année. Donc ça, c'est projeté. Ce n'est pas encore. Ça commence, selon le décret, je crois que c'est 2023 jusqu'à 2040. Et l'autre, elle est issue évidemment du mégaenfouissement pêle-mêle de la matière organique qui est actuellement au dépotoir de Sainte-Sophie. Alors, c'est elle qui est accumulée depuis 1964 jusqu'à aujourd'hui et qui représente  
25 environ, pas loin de 20 millions de tonnes... métriques/cubiques, je pense qu'on va vous parler de « tonnes », pour ne pas se prendre dans les fleurs du tapis. Alors ça, c'est ça, tant qu'à moi, les deux sources principales d'alimentation du gazoduc d'Énergir. Alors, c'est un peu à partir de ça que j'ai développé mon opinion.

30 Toutes les deux sources sont le parfait contraire d'une gestion écologique et régionale des matières résiduelles. En effet, générer sciemment des émissions de méthane et d'autres GES, par le mégaenfouissement pêle-mêle de la matière organique, tout en prétendant les réduire de 30 % d'ici 2030, l'engagement de la COP26, sème un doute sur les intentions réelles du ministère de l'Environnement et de son respect de la mission de base, soit le contrôle des activités polluantes et la  
35 protection des écosystèmes, et ce, alors que des solutions écologiques existent. Et je cite entre autres le BAPE générique 2021-2022 sur les déchets ultimes; c'est une mine d'or de solutions écologiques de gestion.

40 Cette source d'alimentation du gazoduc, la source qui est là actuellement, est aussi en porte-à-faux du principe de réduction à la source. De plus, ce mode de gestion est aussi en porte-à-faux

avec les politiques québécoises de gestion des matières résiduelles, notamment celle visant l'interdiction progressive d'enfouir la matière organique. Ces sources représentent un risque de dommages graves ou irréversibles de contamination. Alors, je parle toujours principalement de la source qui est là actuellement, 18 millions. Donc, elle présente un risque de dommages graves ou irréversibles de contamination pour l'eau et les aquifères avoisinants, se qualifiant ainsi en porte-à-faux avec le principe de précaution, un principe de base de la Loi québécoise du développement durable sur lequel s'appuie le BAPE pour son analyse du projet. Cette dernière est avérée responsable, donc l'enfouissement de la matière organique est avéré responsable des émissions de méthane dans les LET, et à Sainte-Sophie en l'occurrence, et représente par son lixiviat toxique une menace majeure de contamination des aquifères environnants.

Alors, grosso modo, c'est le point que je voulais soulever. Et à ça j'ajouterais, monsieur le président, quelques recommandations ou des solutions.

Donc, une, ce serait évidemment de rejeter le projet, en vertu notamment du principe de précaution. Il est assez intéressant à lire, quand on se met... Alors, le principe de précaution :

*« Lorsqu'il y a un risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement. »*

Alors, je crois, à mon avis, que ça s'applique à la situation actuelle.

Autre recommandation, ça serait de privilégier l'usage local du biogaz. Alors là, je parle toujours donc de la source numéro 1, celle des déchets accumulés de 64 à 23. Alors, juste pour dire qu'il peut sembler des contradictions, je suis contre le mégaenfouissement, mais là on a... ce tas-là, il est là, ces 18 millions-là, ils sont là, et moi je crois qu'on devrait privilégier l'usage local, comme ça se fait actuellement avec la Rolland, qu'il y a déjà un gazoduc, et c'est vers ça qu'on devrait aller. Ça, ça devrait servir à développer la région, plutôt que de nuire à l'agriculture, que de saccager l'environnement, et cetera, et cetera. Alors, c'est de ça que ça pourrait servir, et il y en aurait, des projets *locals*, il y aurait... des idées ont beaucoup circulé autour de ce dépotoir-là, il y a des serres qui pourraient être développées, ça pourrait contribuer à l'autonomie alimentaire du Québec. Alors, c'est une énergie qui devrait avoir un usage local, compte tenu des impacts que nous fait subir ce dépotoir imposé depuis 1964.

Alors, une troisième recommandation, évidemment, ça serait de cesser d'enfouir à Sainte-Sophie jusqu'à ce qu'une étude indépendante fasse le portrait hydrogéologique et sismique du secteur. Parce que, dans un BAPE antérieur, on a découvert, on a réalisé que ce dépotoir-là, comme je l'avais peut-être déjà expliqué, a commencé dans la partie marécageuse d'une terre agricole parce qu'il ne pouvait pas cultiver là, monsieur Richer, alors il a commencé à enfouir là-dedans. Donc, c'est une zone

marécageuse, et c'est comme ça que ça s'est construit en 64. Imaginez en 64, si la question de l'environnement et des règles... Donc, ça s'est suivi comme ça, et après ça, ça a été acheté en 1997, pour quelque chose comme 47 millions, par Waste Management, mais jamais il n'y a eu d'études hydrogéologiques, est-ce que cet endroit-là est apte à recevoir ça, et surtout avec l'arrivée du mégaenfouisseur, est-ce que ces quantités-là, qui sont énormes, qui sont un million par année, à peu près, depuis que Waste Management est là. Alors ça, ça n'existe pas. Alors, ça serait une recommandation, d'ailleurs, que je demande au BAPE, là, pour une étude indépendante, hydrogéologique, pour faire la lumière sur cet élément-là.

Une autre recommandation, ce serait de régionaliser l'enfouissement et, aussi, de cesser le mégaenfouissement. Ça va ensemble. Alors, c'est ça, régionaliser l'enfouissement, comme régionaliser l'ensemble de la gestion des matières résiduelles, mais là, je n'irai pas là parce que c'est un peu loin du sujet, mais ce ne sont pas que le recyclage et la réduction localement, mais la question de l'enfouissement qui a toujours été un peu -- comment je pourrais dire? -- occultée. Moi, je crois que c'est dû à la présence des importants lobbys économiques qui veulent faire du mégaenfouissement, nos amis américains qui sont ici, très intéressés à enfouir, allez-y, ils sont là, alors je pense que ça, ça a peut-être tiédi le gouvernement de respecter sa politique québécoise, qui était au départ, en 1998, la première politique, et puis le terme est resté, de régionaliser la gestion des matières résiduelles, et ça, ça comprenait la question de l'enfouissement. Donc, des petits dépotoirs régionaux, c'est une solution, c'est plus facile à gérer, et surtout si on y interdit l'enfouissement de la matière organique, alors là, on a des dépotoirs qui n'ont pas besoin d'agrandir à chaque... à chaque cinq ou dix ans. Alors, c'est une des recommandations.

Et il y a souvent, et je l'ai entendu encore dernièrement dans le discours du ministère de l'Environnement -- et, encore là, ce n'est pas personnel -- mais on fait comme... je ne sais pas trop comment le qualifier, je ne sais pas si on peut parler d'un biais cognitif, mais il y a une confusion sur les déchets générés, et là on passe tout de suite à dire que : « Ça, vu que la population augmente, il s'en génère plus, puis là, il y a plus d'enfouissement. » Mais là, le truc là-dedans, c'est que ce qu'on génère, là, on n'est pas obligé de l'enfouir. Nous, ce qu'on réclame depuis des années, c'est que la matière organique soit détournée de l'enfouissement. Alors là, ce passage-là, il revient constamment dans le discours et dans le narratif, autant de l'industrie que du gouvernement. Alors c'est, à mon avis, une chose à faire attention : ce n'est pas parce que c'est généré qu'on doit l'enfouir. Alors ça, c'est un raccourci.

Et enfouir -- je l'ai entendu encore l'autre jour -- enfouir la matière organique, ce n'est pas la valoriser. La matière organique devrait retourner à la terre, elle devrait servir de compost, elle devrait servir l'agriculture, elle devrait servir l'autonomie alimentaire du Québec, elle devrait servir à cette fin-là. De la biométhaniser ou de la passer dans des tuyaux d'Énergir et tout ça, de produire du méthane avec ça, ce n'est pas un usage, ce n'est pas la valoriser, à mon avis.

Alors, ça ferait... Il y a aussi la question de la traçabilité que je voulais apporter, du gaz naturel renouvelable, le gaz naturel de mégadépotoir, sa traçabilité. On avait un beau tableau d'Énergir, mais il manquait quelques informations. Moi, je la vois, la traçabilité, à partir de l'assiette jusqu'au gazoduc, hein, de l'assiette de table et tout ça jusqu'au gazoduc.

5

Alors, quand on regarde le portrait complet, pour produire cette source d'alimentation du gazoduc, là, ça prend 400 camions par jour qui vont et qui reviennent, alors c'est 800 -- je ne vous conseille pas d'acheter ici, sur la 158, un petit bungalow, là, dans la zone où ça passe -- et c'est ça pendant 20 ans. C'est ça que vous nous amenez, c'est ça qui est proposé par l'initiateur. Donc, le décret numéro 2, 20 millions, un million par année, c'est 400 camions par jour qui passent sur la 158 et qui reviennent. Il y a des écoles, il y a tout ça, c'est des vieilles histoires, mais ça, ça génère du CO2, c'est le transport des déchets, et à mon avis on devrait tenir compte de cet élément-là, puisque c'est la source. Alors, quand on regarde le projet dans son ensemble, je sais que... il faut tenir compte, à mon avis, de cet élément-là qui est la constitution de la source d'alimentation du gazoduc.

10

15

On devrait aussi revoir la question de l'application du principe du pollueur-payeur et revoir aussi la question du protocole post-fermeture de la source d'alimentation, parce que c'est une aberration, on n'a pas de données, on n'est pas capable d'en avoir. S'il arrivait quelque chose, on sait qu'il n'y a aucune compagnie d'assurance qui assure un dépotoir avec cette quantité-là de déchets, s'il devait se passer quelque chose. Alors, il y a un petit protocole qui est décoratif, quelques millions, alors qu'on devrait caractériser un peu et mesurer le risque que ça représente, les dépotoirs de... les mégadépotoirs, même les américains, j'oserais quasiment dire de Waste Management, mais je ne suis pas sûr, il y en a plusieurs aux États-Unis, mais représentent des défis, et il y a eu plusieurs accidents, en tout cas aux États-Unis -- là, je ne pourrais pas jurer que c'est les dépotoirs de Waste Management -- mais des phénomènes d'effondrement par l'intérieur parce qu'on pose, hein, des quantités phénoménales de déchets. C'est le mode américain, la gestion par mégadépotoirs. Et...

20

25

**LE PRÉSIDENT :**

30

Monsieur... monsieur Beaudet. C'est moi qui parle, ici en avant.

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

35

Ah!

**LE PRÉSIDENT :**

40

Pas de problème. Mais le temps file, vous arrivez presque à la fin de votre temps qui vous a été imparti. Vous pouvez conclure, puis ensuite mon collègue, monsieur Zayed, aurait peut-être quelques questions pour vous. Donc, je vous laisse quelques secondes pour conclure ou, sinon...

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Ah, ma conclusion est la vôtre, j'allais conclure là-dessus.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, monsieur Beaudet.

Monsieur Zayed, à vous la parole.

10

**LE COMMISSAIRE :**

Alors, merci beaucoup, monsieur Beaudet. Tant à la première partie d'audience que ce soir, vos premières observations ou remarques touchaient l'immunité, et je voulais savoir si, vous personnellement, par votre participation assidue aux travaux des commissions, est-ce que vous avez déjà été intimidé ou, encore pire, menacé?

15

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Non, pas... pas directement, non. Pas directement. Par contre, j'ai vu différentes -- comment je dirais? -- pratiques d'initiateurs qui étaient présents dans les salles d'audience, ils avaient des équipes qui faisaient -- comment je pourrais dire? -- je ne dirais pas du recrutement, mais qui se promenaient parmi les intervenants et qui faisaient un travail que je trouvais très discutable. D'ailleurs, quand ça s'est produit, je l'ai amené au niveau de la commission, à cette époque-là, en disant que ce n'était pas acceptable, ce comportement-là. Il y avait des gens dans la salle, il y avait même, du cas que je parle en particulier, il y avait des élèves qui venaient là dans l'esprit d'un cours qu'ils avaient, puis ils sont intervenus, et là, on... ces gens-là étaient sollicités puis tout ça. Donc, il y avait des formes comme ça. C'est plutôt des formes comme ça.

20

25

30

Moi, oui, bien oui, tout à fait, c'est déjà arrivé. C'est déjà arrivé, ça me revient. Je vois encore l'huissier se présenter chez moi, tout beau, tout chic et... avec un accent anglophone, me remettre une mise en demeure, non fondée complètement. Alors oui, oui, oui, vous me rappelez, là, mais rassurez-vous que... ça, c'est une anecdote qui est arrivée, mais moi, c'est la dérive que je trouve à notre démocratie, qui se réalise, et c'est pour ça que je souhaite que le BAPE stoppe cette dérive-là, et puis que les gains pour le droit du public à l'information complète, dans des conditions raisonnables, soient reconnus. Alors, je voulais vous dire que c'est... Mais, même si j'ai déjà eu ça, c'est vraiment un geste politique que je pose, et je demande au BAPE de couvrir et de permettre -- et je le vois, on l'a vu, je pourrais vous parler de...

35

40

**LE COMMISSAIRE :**

Non non, non, ce n'est pas nécessaire, parce que je sais que vous êtes... vous avez un langage très fluide.

5

Juste pour m'assurer, avant de passer à une question qui touche le projet, la mise en demeure que vous avez reçue, elle était rattachée vraiment à votre implication dans le cadre d'un dossier qui était en train d'être analysé devant une commission d'enquête du BAPE?

10

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Oui, écoutez, là, et ça date, ça date d'une vingtaine d'années. Est-ce que c'était au moment du BAPE ou avant ou après? Je ne pourrais pas vous dire, mais je me rappelle très bien que, là-dessus, l'initiateur m'accusait d'avoir été sur son terrain privé. Alors essentiellement, c'était ça, la mise en demeure, ce qui était complètement faux, mais dans la bonne pratique du bâillon, on lance n'importe quoi quand on a les moyens et puis tout ça. Bon. Alors, ça a été ça.

15

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bon. Maintenant, vous avez recommandé à deux reprises de rejeter le projet...

20

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Oui.

25

**LE COMMISSAIRE :**

... et vous avez indiqué qu'il pourrait y avoir des projets locaux.

30

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Première question, c'est : vous savez que même si, demain matin, il n'y a pas -- on arrête tout enfouissement, il y aura quand même production de biogaz, comme nous l'ont dit les représentants de WM, pendant 20, même à 30 ans. Donc, pendant ces 20-30 ans, qu'est-ce que vous proposez quant à l'utilisation de ces biogaz, si les entreprises actuelles ne peuvent pas absorber ou utiliser la totalité des biogaz? Nous avons eu un exemple assez simple, avec Papiers Rolland, bien sûr, mais là vous avez

40

évoqué la possibilité qu'il y ait des serres d'alimentation, et cetera, mais qu'est-ce qu'on fait du restant?

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

5 Est-ce que... Là, je n'ai pas les calculs des volumes. Là, donc vous supposez qu'il y aurait des restants, vous supposez qu'il n'y aurait pas assez de projets locaux pour faire ça.

**LE COMMISSAIRE :**

10 Ce n'est pas que je suppose, mais s'il n'y en a pas assez, si on n'utilise pas la totalité, qu'est-ce qu'on fait?

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

15 Alors, dans un premier temps, moi je crois que faire du développement à partir de ce qu'on a là, ça pourrait aller assez loin, je crois, et ce qui n'est pas là, bien écoutez, c'est déjà prévu dans la loi. Avant qu'Énergir soit là, il y avait ce problème-là, ça fait... ça fait 50 ans qu'ils enfouissent avec de la matière organique, et il y avait... ça a commencé par des torchères et tout ça, bien, ils brûleront qu'est-ce qu'il y a de trop. On n'a pas à générer différemment. Donc, allons au maximum de ce qu'on  
20 peut faire comme développement local, compensations, même, à l'agriculture qui est menacée par ce dépotoir-là, avec les nappes phréatiques et tout ça. Alors, c'est ça mon idée. À mon avis, ce qui sera de trop, si vous voulez une réponse vraiment... ça sera brûlé, comme la loi le demande, ça sera capté et brûlé. À l'heure actuelle, il faut qu'ils fassent ça. Avant que ça existe, c'était la loi. Parce qu'on ne peut plus continuer d'envoyer du méthane dans l'atmosphère, pour la crise climatique. Je n'ai pas à expliquer  
25 cette chose-là. Donc...

**LE COMMISSAIRE :**

30 Donc, je comprends -- puis je termine là-dessus -- je comprends que, pour vous, vous préférez brûler du méthane à la torchère plutôt que de le valoriser dans... avec le gaz naturel?

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

35 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

40 Je veux juste être sûr que je comprends bien.

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

5 OK. Bien, vous comprenez la chose. C'est que le gaz naturel, ce n'est pas une solution; c'est un gaz fossile, et encore la COP28 vient d'inclure les gaz fossiles dans... au même niveau que le pétrole. Donc, le projet d'Énergir, c'est une fausse bonne solution. Ce n'est pas... un gaz fossile, ce n'est pas une solution à la crise climatique. Donc, ce n'est pas valoriser que de l'envoyer là. Les usages de gaz naturel sont très limités, et il ne faut surtout pas aller vers le développement d'Énergir et des gaz fossiles, là, comme gaz de transition, comme méthode de transition. Alors non, pas du tout. Alors, c'est là-dessus que je diverge peut-être de votre opinion. Je ne crois pas...

10 **LE COMMISSAIRE :**

Bien moi, je n'ai pas émis aucune opinion.

15 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

De votre hypothèse. De votre hypothèse, de dire : « Bien -- à votre avis -- j'aime mieux brûler que d'envoyer... »

20 **LE COMMISSAIRE :**

Moi, je vous pose la question. Je vous ai posé la question. Non pas que... je n'ai pas émis un avis là-dessus.

25 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Oui, OK. OK, c'est parfait. Excusez de mon interprétation.

30 **LE COMMISSAIRE :**

Pas de problème. Merci, monsieur Beaudet.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Je vous remercie beaucoup, monsieur Beaudet. Je vous souhaite une belle fin de soirée. Merci pour votre intervention.

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

40 Merci. Ça a l'air qu'on va peut-être se revoir, j'ai un deuxième petit 15 minutes un peu plus tard.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que je vois à l'écran, effectivement. Donc, à plus tard.

5 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

10

J'invite maintenant Sylvie Clermont à la table des intervenants à l'avant.

Bonsoir, madame Clermont. Prenez place. Nous sommes là pour vous, on vous écoute. Prenez votre temps. Vous avez 15 minutes pour votre intervention, donc vous y allez quand vous êtes prête.

15

---

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT**

20 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Merci. D'abord, c'est ça, je veux vous remercier, monsieur Morissette, monsieur Zayed, de donner la chance à la population de venir s'exprimer. On voit ce qui se passe présentement dans le projet Northvolt, j'avais juste envie de... de, c'est ça, de vous souligner l'indignation qu'on ressent par rapport à un si gros projet qui est... dont le BAPE a été -- qui a été soustrait au BAPE. Donc, merci, merci pour cette... c'est ça, cette occasion qu'on a de s'exprimer.

25

Donc, je m'exprime ce soir à titre de citoyenne, d'écocitoyenne, comme j'aime de plus en... comme j'aime me définir. Je fais partie de différents groupes environnementaux aussi. Donc, je fais partie du MARE, donc le Mouvement d'action régional en environnement, la Coalition verte et le Réseau Demain le Québec qui est soutenu par la Fondation David Suzuki. Et ce soir, je suis appuyée plus particulièrement par les Mères au front de Vaudreuil-Soulanges, la Grande Marche pour la protection des forêts, les Mères au front - Pays d'en haut et la Coalition des terrains de golf en transition. Alors, ce sont des groupes environnementaux qui m'ont donné leur appui, et je parle en mon nom personnel, mais au nom de tout... de tout ce monde-là.

30

35

Alors, j'ai appris l'existence du projet de raccordement du mégasite d'enfouissement de Sainte-Sophie au réseau Énergir lorsque je me suis impliquée dans le projet Stablex, et j'ai tout de suite -- puis c'est un de mes... un collègue qui m'a fait part de ce projet-là -- et j'ai tout de suite été comme frappée par le gazoduc, en fait, qui est relié à ce projet-là. Donc, 10 kilomètres d'impact, là, au niveau

40

environnemental, pour soutenir ce projet-là.

5 En 2024, quand -- je suis toujours surprise de voir l'ampleur, finalement, des dégâts encore qu'on peut faire subir à la nature, à l'environnement, pour atteindre des objectifs de, soit économiques. Dans ce cas-là, c'est sûr que c'est... c'est sûr qu'on a une réelle problématique au niveau de l'émission des gaz par les mégasites d'enfouissement, donc l'émission des biogaz, et là, je suis certaine qu'il faut trouver une solution pour gérer ces biogaz-là. On ne peut pas permettre que ces biogaz-là s'en aillent dans l'atmosphère, donc je pense que... Mais je me questionne.

10 Donc, je comprends l'obligation d'agir pour retirer les biogaz, et je comprends aussi qu'il y a des directives gouvernementales qui ont édicté, finalement, là, 5 % d'ici 2025, 10 % d'ici 2030, mais j'ai aussi trouvé, selon l'Agence... dans mes recherches, selon l'Agence internationale de l'énergie, qu'exploiter le plein potentiel du biométhane qui sont émis par nos sites d'enfouissement, ça permettrait de répondre à 20 % seulement des besoins actuels en gaz naturel. Donc, de façon optimale, dans un réseau d'énergie fossile, c'est-à-dire que de façon optimale, en utilisant les GNR, on viendrait seulement -- ça représente seulement que 20 % des besoins actuels en gaz naturel. Donc, le GNR ne remplacera jamais le gaz naturel d'origine fossile.

20 Alors, la question que je me pose, c'est : en 2024, est-ce que c'est la meilleure solution, d'injecter le biométhane qui est produit par nos sites, nos mégasites d'enfouissement dans un réseau d'énergie fossile, à court, à moyen ou long terme? À court terme, c'est sûr que, devant l'urgence d'agir, ça peut paraître une solution qui permet directement d'injecter les GNR dans le réseau de gaz fossile et de s'en débarrasser, mais est-ce que le projet d'Énergir s'inscrit vraiment dans la transition, dans une réelle transition? C'est la question que je me pose. Surtout dans la mesure où on annonce la sortie des énergies fossiles d'ici 2040, soit dans un échéancier de 16 ans, et dans la mesure où le gouvernement québécois s'est engagé à coprésider aussi une coalition internationale pour assurer la sortie des énergies fossiles d'ici 2050.

30 Donc, on est en 2024, et ce projet-là en soi, de capter les GNR et d'éviter qu'ils s'en aillent dans l'atmosphère, est louable, mais c'est le gazoduc, c'est la construction du gazoduc et c'est l'impact en 2024 de la création de ce gazoduc, aussi. Je sais qu'il y a des graves problématiques en amont, il y a des problématiques en aval, mais le gazoduc lui-même, pour moi, en 2024, dans la mesure où le gaz naturel va se tarir graduellement d'ici 2040, et dans la mesure aussi où on est en contradiction avec la Stratégie de valorisation des déchets, où on veut sortir soixante -- on veut sortir la matière organique, on veut composter, on veut la retourner à la terre, et en même temps, on va créer un projet qui va... dont on va avoir besoin des GNR pour continuer à les injecter dans un réseau de gaz fossile, qui, je pense, compte sur les GNR pour assurer leur futur, alors que, sèchement, le réseau Énergir est appelé à se tarir d'ici 2040, 2050, lorsqu'on va sortir des énergies fossiles.

40 Alors moi, ça, c'était la problématique que je voyais en amont du projet. Et le gazoduc lui-même

5 vient ajouter un poids environnemental, à Sainte-Sophie particulièrement, à cause -- et là, je vais parler davantage du gazoduc lui-même. Donc, si je remonte un peu dans le temps, c'est qu'il y a une étude, l'étude de la firme Habitat, dont le cofondateur est Jérôme Dupras, la CMM a commandé une étude à la firme Habitat, pour... dans le but de répertorier l'ensemble de nos milieux naturels, pour aider à cibler -- à l'efficacité des cibles de conservation. La firme Habitat a sorti son rapport en 2022 et elle a défini qu'on avait, sur le territoire de la CMM, 24.9 % de territoires qui pourraient servir aux sites de conservation et de restauration, pour aller vers les cibles de la COP15.

10 Suite à cette étude-là... Bon, dans le 24.9 % -- je vais essayer de le décortiquer un petit peu -- il y a 10 % qui sont des territoires protégés. Dans ce 10 % là, il y a 7 % qui sont des territoires en milieu hydrique, donc dans le fleuve Saint-Laurent, et 3, en deux mille... au moment de l'étude, il y avait 3 % seulement du territoire qui était protégé. 3 % en... Et là, devant cette énorme problématique, la CMM, avec courage et responsabilité, a décidé d'émettre le Règlement de contrôle intérimaire, pour protéger les milieux -- pour aller vers l'augmentation des cibles et pour donner aussi aux municipalités la possibilité de protéger les milieux naturels pour, avec l'urgence d'agir, répondre aux cibles de la COP15.

15 On se rend compte que les projets importants, comme Northvolt, comme Stablex, comme le gazoduc ici, viennent rogner constamment sur les milieux naturels et humides protégés par le Règlement de contrôle intérimaire, et dont les municipalités pourraient se servir. La plupart des municipalités, pour toutes sortes de raisons, n'utilisent... ne se servent pas, finalement, du Règlement de contrôle intérimaire et offrent leurs milieux naturels et humides aux différents projets proposés par les promoteurs, les multinationales.

20 Donc, il y a, sur le tracé même du gazoduc, dans le meilleur tracé possible, parce que je sais qu'Énergir a rencontré à plusieurs reprises la CMM et tous les intervenants municipaux, gouvernementaux, mais la CMM a été rencontrée, et il y a quand même 5.14 kilomètres du tracé qui traversent les milieux naturels et humides d'intérêt métropolitain, ce qui représente un petit peu moins que 50 % du tracé. Donc... Et les cibles de la COP15, aussi, qui ont été édictées en décembre 2022, devant l'urgence d'agir, où on dit qu'il faut aller vers 30 % de conservation et 30 % de restauration.

25 Alors, devant finalement l'étude de la firme Habitat, devant les RCI, devant les cibles de la COP15 et devant l'impact aussi sur 13 milieux humides, 17 peuplements forestiers, dont 4 ont un potentiel d'érablières, 9 cours d'eau, dont 5 permanents, où l'eau souterraine risque d'être affectée et potentiellement contaminée lors des travaux, alors que les citoyens s'alimentent par des puits le long de son parcours -- et ça, c'est toutes des informations que j'ai retirées des documents d'Énergir -- des terres agricoles qui seront traversées et impactées de différentes manières, la perturbation de la connectivité pour la biodiversité, et j'ai aussi l'impact sur... je voulais vous parler aussi de l'impact sur la flore et de la faune, dont plusieurs espèces sont en danger.

30  
35  
40 Il faut souligner que l'étude d'impact n'a pas pu avoir lieu au printemps parce qu'il n'y avait pas eu

d'accès encore de permis sur les terrains privés. Donc, il manque, au niveau de l'étude, l'impact au niveau du printemps, sur la flore printanière; deux espèces floristiques d'intérêt pour la conservation, dont l'érable noir et le noyer cendré, trois espèces floristiques vulnérables à la cueillette, donc la Matteuccie fougère-à-l'autruche, la Sanguinaire du Canada et l'Asaret du Canada.

5

Le tracé présente des habitats favorables pour trois espèces d'intérêt pour la conservation de la couleuvre, dont la couleuvre verte, la couleuvre tachetée et la couleuvre à collier. Il y a des habitacles potentiels qui ont été identifiés sur le site. Et il y a un total de 57 oiseaux qui ont été inventoriés, dont cinq espèces d'intérêt pour la conservation, soit le Goglu des prés, la Grive des bois, l'Hirondelle de rivage, l'Hirondelle rustique et le Pygurge à tête blanche. Et il y a aussi certainement de nombreux poissons qui vont être impactés, qui vont mourir lorsqu'on va agir sur les cours d'eau, et...

10

Alors, c'est au nom de tout cet impact environnemental là que je me questionne vraiment, en 2024, si on doit aller dans cette direction-là pour capter les biogaz qui sont émis par nos mégasites d'enfouissement et permettre un projet qui a un si grand impact comme ça au niveau environnemental aujourd'hui, alors qu'on connaît l'urgence d'agir, qu'on connaît les cibles de la COP15 à atteindre, alors que la CMM a mis, avec beaucoup de courage, a établi un Règlement de contrôle intérimaire qu'on passe notre temps à réduire, à ne pas tenir compte -- ou à tenir compte le moins... le plus possible, mais en même temps, même en en tenant compte, ici, on détruit quand même 50... on est quand même dans 50 % des milieux naturels et humides d'intérêt métropolitain.

15

20

Alors, comme mon collègue, monsieur Beudet, qui est passé avant moi, je recommanderais, dans ce cas-ci, que les... je recommanderais rapidement la création d'une concertation locale, au lieu d'investir dans un projet si dévastateur, dans un horizon où on sait que, dans 16 ans, qu'on devrait avoir cessé d'utiliser le gaz naturel, de créer un gazoduc de 10 kilomètres, avec cet impact-là que ça va avoir, j'évitais vraiment d'aller dans la direction de ce projet-là, à cause de son impact environnemental, et aussi de la sortie annoncée du gaz naturel. Et j'irais rapidement parce qu'il y a une urgence d'agir, et ce qui arrive avec Énergir, c'est qu'ils nous donnent une solution rapide, mais avec un impact et... mais j'irais rapidement dans la création d'une concertation locale, où on ferait en sorte d'utiliser tous les biogaz qui sont produits, et ... je m'excuse, mais je... tout comme mon collègue, je miserais sur le biométhane qui est émis, qui est en fait une source très intéressante d'énergie pour la période de transition qu'on voit venir, parce que si on sort des énergies fossiles, il faut avoir un plan, et je pense que les GNR font partie de ce plan, mais de miser...

25

30

On sait aussi que, on l'a vécu durant la pandémie, on sait que l'alimentation locale à l'année, on connaît aussi, on sait aussi que nos sols sont de plus en plus pauvres, donc on pourrait miser, je pense, dans un contexte de réelle transition. Parce que le projet que nous propose Énergir, on dit qu'il s'inscrit dans la transition, mais je pense qu'on pourrait utiliser davantage les GNR dans des projets de réelle transition et qui s'inscrivent vraiment dans l'urgence d'agir et dans l'urgence aussi de changer nos habitudes, de changer... de miser vers la... sortir la matière organique de nos déchets, le compostage,

35

40

retour à la terre, de miser sur la... on est dans une société de surproduction, de surconsommation et de surproduction de déchets, donc de réduire nos déchets.

5 Et, comme je le disais tantôt, le risque qu'on court c'est aussi, si on s'en va dans cette direction-là, c'est au lieu d'aller vers une stratégie de gestion de nos déchets qui va tenir compte d'une réelle transition, on risque plutôt de créer une dépendance par rapport à nos déchets organiques parce qu'on va vouloir continuer d'injecter le biogaz dans le réseau d'énergie fossile, qui est appelé à se tarir d'ici très peu d'années, en... quand on dit « très peu d'années », c'est quand même... on est en 2014, donc -- en 2024, donc en 2040, donc ça fait que 26... 16 ans, et 26 ans si on parle de 2050.

10 Donc, c'est un peu le message que j'avais à vous passer ce soir, et vous demander, dans le meilleur... dans le meilleur de vos capacités, d'analyser vraiment, là, ce dossier-là avec tout l'impact que ça peut avoir au niveau de l'environnement et... voilà.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame Clermont. Si vous permettez, on va échanger un peu avec vous.

20 Il y avait comme deux parties à votre mémoire, là; vous parliez plus de l'aspect transition énergétique, dans une première partie, puis ensuite de l'aspect conservation. Je n'aurais que deux courtes questions, pour chacune de ces deux parties-là.

25 Dans la première partie, vous parlez de transition énergétique, bon, vous questionnez la solution par rapport aux biogaz. Quand vous parlez de « réelle transition énergétique », qu'est-ce que vous voulez dire, dans un premier temps? Qu'est-ce que c'est, la réelle transition énergétique? Puis vous dites que les biogaz... est-ce que ça en fait partie, de cette transition-là? Juste pour être certain. Est-ce que ça en fait partie ou non? Juste pour clarifier votre propos, puis ensuite j'ai un petit complément à vous demander par rapport à ça.

30 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Bien, en fait, les biogaz existent. Le biométhane est produit par nos mégasites d'enfouissement. On n'a pas le choix de les gérer, je pense, de façon responsable.

35 Quand je parle de « réelle transition », c'est que j'ai l'impression qu'avec le projet d'Énergir, oui, à court terme on peut se débarrasser -- on peut gérer, en fait, les biogaz qui sont émis par nos mégasites d'enfouissement, mais c'est d'aller dans une direction où, je le répète, où à assez court terme on injecte nos biogaz dans un réseau qui est appelé à se tarir, et on va mettre des infrastructures en place pour aller dans cette direction-là, qui est une direction où on ne change pas nécessairement nos habitudes, 40 nos façons de faire, nos habitudes de vie. Et je pense que la transition qu'on doit, pour permettre à nos

5 enfants, nos petits-enfants et aux générations futures de vivre sur une planète viable, bien, je pense qu'on a des gestes courageux à mettre en place, et je ne pense pas que d'injecter les biogaz dans un réseau de gaz fossiles, qui est obtenu par fracturation qui... -- la fracturation est une méthode très agressive par rapport à l'environnement -- et de continuer d'aller dans cette direction-là aussi... C'est ce que j'appelle la réelle transition.

10 La réelle transition s'appuie sur la vie, sur le vivant, sur des... avec courage, des... il va falloir mettre en place, autant chaque individu, les citoyens, autant... c'est la société en général qui... Quand je parle de réelle transition, c'est d'utiliser les biogaz qui sont émis, de manière d'entrer dans un processus de changement, et non pas simplement de les brûler dans une méthode effectivement à court terme, mais je pense qu'à long terme ou à... à moyen ou à long terme, on fait fausse route d'aller dans cette direction-là.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Puis ça ouvre justement sur ma deuxième question, le complément, là : selon vous, comment on amorce une réelle transition? Là, vous parlez beaucoup de changement de mentalités, mais concrètement, comment, selon vous, c'est quoi les possibilités pour amorcer la réelle transition?

20 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

25 Bien, je pense que ça serait peut-être d'écouter justement les citoyens, les groupes environnementaux. Les groupes environnementaux se penchent depuis longtemps sur la transition, sur... alors ce serait sûrement d'avoir un dialogue avec... davantage avec les groupes environnementaux, qui mettent énormément d'énergie à essayer de trouver des solutions, finalement, face à l'urgence d'agir et face à l'énorme défi qu'on a, finalement, qui est devant nous. On est déjà dedans, mais... Et moi, je pense que c'est ensemble, avec tous les acteurs de la société, si on pouvait créer un dialogue, au lieu de, justement, d'imposer des... que ce soit souvent les grandes... l'industrie ou les multinationales qui nous poussent à aller dans des directions, mais que ce soit davantage, au lieu de subir, qu'on soit davantage des porteurs de projets et que, finalement, que... C'est sûr que ça demande plus de dialogues, ça demande une société, mais je pense que si on veut faire face à ce défi-là, je pense qu'il faut aller dans cette direction-là.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Parfait. Je vous avais annoncé que j'avais une deuxième courte question, là, plus sur le volet conservation. Vous avez remis en question, à certaines reprises, l'application du Règlement de contrôle intérimaire de la CMM. Est-ce que vous avez des suggestions pour que cette application-là réponde un peu mieux à votre vision de comment elle devrait -- comme il devrait être appliqué, le Règlement de contrôle intérimaire?

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

5 C'est sûr que le Règlement de contrôle intérimaire est remis dans les mains des municipalités, et ce sont les municipalités qui peuvent s'en prévaloir et protéger le... Alors, la CMM a fait un travail, avec courage, en adoptant le Règlement de contrôle intérimaire, mais ça revient souvent dans les mains des municipalités, qui ont tellement de contraintes. Je sais qu'Énergir a rencontré à plusieurs reprises, justement, la MRC, Municipalité de Mirabel.

10 C'est difficile de répondre à cette question-là, parce que je pense que ça repose vraiment dans les mains des municipalités. Les municipalités devraient, avec courage, eux autres aussi, protéger leurs milieux naturels, leurs milieux humides, mais ça ne semble pas être le cas. Je regarde pour Northvolt, où j'étais justement hier, à Saint-Basile-le-Grand, la Municipalité a émis le permis d'abattage d'arbres, justement, et il va y avoir 8 000 arbres qui vont être coupés sur le site. Il y a...

15 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, merci, c'est très clair.

20 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Oui, hein? [Inaudible].

**LE PRÉSIDENT :**

25 Merci pour votre réponse. Je vais me tourner vers mon collègue, monsieur Zayed, s'il avait une courte question pour vous.

**LE COMMISSAIRE :**

30 Merci, madame Clermont. Pourriez-vous articuler un peu ou décrire ce que vous entendez par le « comité de concertation »? Est-ce que ça serait un comité de concertation local, régional, provincial? Qui le présiderait, qui siégerait là-dessus et quel serait son mandat?

35 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Bien moi, je pense qu'il y aurait lieu, c'est ça, de créer, par exemple, avec les agriculteurs, avec les intervenants du milieu...

40

**LE COMMISSAIRE :**

Qui prendrait l'initiative de créer ce comité?

5 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Je pense que ça dépasse...

**LE COMMISSAIRE :**

10 OK.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

15 ... ça dépasse possiblement mes, je dirais, mes connaissances, mais je vois, je vois que le  
gouvernement aide les promoteurs privés comme Énergir, offre tout un encadrement pour permettre à  
ces industries de faire... d'avoir de l'aide financière, encadrer finalement toute la mécanique. Alors, ce  
que je souhaiterais, c'est que cette même aide soit apportée, finalement, au milieu local et qu'on  
propose aux différents intervenants, aux industries, aux agriculteurs -- je rejoins beaucoup ce que mon  
20 collègue disait avant, monsieur Beaudet, c'est d'aller vers l'agriculture, l'agriculture rurale, l'agriculture  
urbaine, qui pourrait aller finalement dans le sens de, je le répète, de ce qu'on a vécu durant la  
pandémie, où on a vraiment senti qu'on était dépendants, finalement, notre alimentation était  
dépendante des États-Unis, de... au niveau multi... au niveau mondial, mais je pense qu'il faut aller au  
niveau local, et on pourrait... on pourrait intégrer les GNR, le gaz qui est produit dans nos sites  
25 d'enfouissement, on pourrait s'en servir comme d'un élément, finalement, ou un des éléments,  
finalement, au niveau du changement énergétique.

Mais je pense que le gouvernement pourrait, avec l'énergie qu'il met pour encadrer présentement  
le projet d'Énergir et d'autres projets, pourrait aussi encadrer au niveau local et essayer de trouver des  
30 solutions locales. Et qui présiderait, bien là, je pense qu'en mettant en place une structure, on pourra  
voir qui est le meilleur acteur pour présider tout ça, mais je pense qu'au niveau de la société, on en est  
là.

**LE COMMISSAIRE :**

35 Merci, madame.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

40 Bienvenue.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre intervention, madame Clermont.

5 **M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Bonne fin de soirée.

**M<sup>me</sup> SYLVIE CLERMONT :**

15 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

J'invite en avant monsieur François Laflamme, maintenant.

20 Bonjour, monsieur Laflamme, bienvenue. Prenez place. On vous écoute. Vous avez 15 minutes pour nous présenter votre point de vue.

25

---

**M. FRANÇOIS LAFLAMME**

**M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

30 Alors, mon mémoire porte évidemment sur le gazoduc d'Énergir. Mais pourquoi un gazoduc? C'est pour acheminer les gaz -- les biogaz qui sont produits chez Waste Management à Sainte-Sophie. Alors, selon l'information disponible sur ce projet, 60% du biogaz produit est vendu et acheminé par un gazoduc existant chez Les entreprises papiers Rolland à Saint-Jérôme. Conséquemment, 40% du biogaz produit par décomposition des déchets enfouis est brûlé sur place en torchère. Pourquoi créer des gaz à effet de serre en les brûlant sur place? Pourquoi ne pas les utiliser?

35

40 Je n'ai pas trouvé dans la documentation présentée l'alternative d'installer des génératrices fonctionnant au gaz méthane, le biogaz purifié, pour produire de l'électricité et l'introduire dans le réseau d'Hydro-Québec. Cette technique est déjà en opération dans un lieu d'enfouissement technique, un LET, près de Lachute, et je crois que ce site appartient aussi à Waste Management. Alors, au lieu de le

brûler pour s'en débarrasser, pourquoi ne l'utilise-t-on pas déjà? Alors, c'est ce que je me questionne : pourquoi n'a-t-on pas déjà fait ça depuis plusieurs années, antérieurement? Ce serait un bon moyen, très rapide, de produire de l'électricité dont nous avons besoin actuellement; on demande des mégawatts pour toutes sortes de projets, pour plusieurs projets.

5

Waste Management propose de construire une usine de biométhanisation sur son site de Sainte-Sophie d'ici deux ans pour y produire du gaz naturel renouvelable, le GNR. C'est de l'utopie, puisque toutes les usines de biométhanisation construites depuis près de 15 ans au Québec ne produisent pas de gaz naturel renouvelable de façon rentable, ou en produisent très peu et, de ce fait, ne sont pas rentables.

10

Je parle ici d'une certaine usine à Rivière-du-Loup, j'ai lu leur documentation, et ils n'y arrivent pas. Il y a celle de Saint-Hyacinthe qui fonctionne assez bien parce que leur Ville, leur MRC et l'industrie autour et les citoyens s'y sont engagés, et des personnes-ressources à la Ville et la mairie s'y sont engagées à coup de millions. Au départ, c'est la capitalisation qui a coûté très cher, et ils ont adapté, modifié leur projet pour chauffer leurs bâtiments et pour se faire un réservoir de gaz naturel pour opérer leurs machineries lourdes. Alors, eux ont réussi, mais ils en ont pour 20 ou 30 ans à mettre de l'énergie, du biogaz -- du GNR, pardon, dans le réseau d'Énergir, pour finalement réussir à payer leur investissement initial. Alors, ils vont juste comme *break-even*, excusez l'expression, là, ils vont juste faire leurs frais, finalement.

15

20

Alors, tout ça pour dire que, au départ, le projet n'est pas rentable, c'est pour cette raison que nos gouvernements doivent y injecter plusieurs millions de dollars pour les maintenir en opération. Si vous lisez la documentation sur ça, ça a été le cas à maints endroits. Même Québec, qui a fait un très gros projet, ne produit pas de gaz. Ils ont... Bien, en tout cas, sur leur site Web, vous verrez qu'il y a beaucoup d'informations pertinentes à cet effet.

25

Alors, revenons à Énergir et Waste Management. Dans le cadre de ce BAPE pour le gazoduc d'Énergir, Waste Management propose de recevoir annuellement 50 000 tonnes métriques de matières organiques -- les bacs bruns, entre autres -- pour faire fonctionner sa future usine de biométhanisation.

30

Alors, juste pour faire un petit parallèle avec ça. Dans ce même ordre d'idée, la Ville de Laval veut aussi se construire une usine de biométhanisation pour plus de 200 millions de dollars, mais elle n'a pas eu de réponse à son appel d'offres en 2023. Elle a temporairement mis son projet en veilleuse. Mais, à terme, leurs matières organiques ne seront pas disponibles pour la future usine de Sainte-Sophie. À Laval, ils ont déjà un centre de compostage qui est déjà en opération, mais à faible échelle, si on peut dire. La Ville de Montréal est en train de parachever la construction de son usine de biométhanisation, très prochainement, fin 2024, début 2025. Ici aussi, leurs matières organiques ne seront pas disponibles pour la future usine de Sainte-Sophie.

35

40

5  
10  
15  
20  
25  
30  
35  
40

Considérant la construction de ces deux usines de biométhanisation pour la Communauté métropolitaine de Montréal, la CMM, pour le traitement de leurs matières organiques respectives, Waste Management n'aura pas la matière organique pour faire fonctionner sa future usine. Conséquemment, je crois sincèrement que Waste Management ne construira jamais cette usine.

Par ailleurs, il faut savoir que dans les matières organiques disponibles, dans la région immédiate de Montréal et avec un rayon de 50-70 kilomètres, EBI à Berthierville ou Joliette traitent déjà par compostage des dizaines de milliers de tonnes de matières organiques. Plus près de nous, EBI vient d'acquérir Mironor à Brownsburg-Chatam, près de Lachute. Mironor y traite, par compostage, 30 000 tonnes métriques de matières organiques provenant de Laval, Pointe-Calumet, Grenville et de la Rive-Nord. Ces quantités ne seront pas disponibles pour Waste Management pour sa future usine. Conséquemment, je crois que Waste Management invoquera, à moyen terme, qu'il ne disposera pas du tonnage suffisant pour rentabiliser sa future usine de biométhanisation de 50 000 tonnes métriques et ne la construira pas. De ce fait, le gazoduc proposé -- excusez, j'ai perdu la ligne -- le gazoduc proposé n'est pas nécessaire, pas d'usine, pas de gazoduc, et le BAPE ne devrait pas autoriser la construction du gazoduc.

À mon avis, il serait préférable que le biogaz actuellement produit sur le site de Sainte-Sophie soit purifié et rendu disponible pour la culture en serre, pour développer l'autosuffisance alimentaire du Québec. Par exemple, pour la culture en serre de concombres -- il y en a déjà beaucoup au Lac-Saint-Jean, les concombres Toundra, ici il y a les fermes Bertrand, il y a les serres Demers, mais toujours en culture en serre -- pour la culture en serre des concombres, les petits pour les cornichons, les grands pour la consommation fraîche; pour la culture en serre des tomates de plusieurs variétés -- Demers, entre autres, Savoura, qui sont déjà dans ce secteur-là -- pour la culture en serre de cannabis médical; pour plusieurs autres légumes et petits fruits qui ont déjà commencé à apparaître sur... dans le principe de l'autosuffisance alimentaire du Québec.

La transformation des matières organiques par compostage est déjà bien connue et utilisée depuis plus de 30 ans. De nouveaux équipements ont spécialement été conçus et améliorés pour en faciliter le travail et le rendre rentable. Parlez-en à EBI ou même Mironor à Lachute, ou plusieurs autres, ça fonctionne déjà. De plus, cette technique de compostage, une fois tamisé, permet de retourner à la terre un terreau et un fertilisant qui redonnent vie aux terres arables et permet de réduire l'utilisation des engrais chimiques. Cette technique est actuellement très répandue et je crois que c'est la voie la plus écologique que nous devons suivre. De ce fait, la matière organique ne doit pas servir de matériau de recouvrement d'un mégadépotoir, mais doit être transformée naturellement, par compostage, pour servir à bon escient.

En résumé, il est prématuré de construire ce gazoduc souterrain d'Énergir qui se trouverait sur des terres agricoles. Le cas échéant, qu'advient-il du gazoduc existant qui alimente papiers Rolland?

Une analyse régionale très large doit préalablement être effectuée pour définir les besoins de cette future usine de biométhanisation à Sainte-Sophie et, par conséquent, du gazoduc d'Énergir.

5 En conclusion, je demande que -- je vous demande, au BAPE, que la construction du gazoduc proposée par Énergir ne soit pas autorisée tant et aussi longtemps que l'usine de Waste Management ne soit pas construite et produise le gaz naturel dont il est question, le biogaz, puis qu'il soit purifié. Le *pipeline*, le gazoduc ne prend qu'une année, selon leurs dires, du début de décembre, à construire; l'usine de biométhanisation va prendre trois, quatre, cinq ans, le temps de faire leur rodage et de la rendre opérationnelle, avec une production de gaz... du GNR. Alors, tant et aussi longtemps qu'ils n'ont  
10 pas fait cette démonstration-là : non. Ce sera tout.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Merci, monsieur Laflamme. Pour bien comprendre votre propos, je vais vous... une petite précision, une clarification pour être sûr que je comprenne bien. Vous avez tissé la toile régionale sur les usines de biométhanisation, l'utilisation de la matière organique au niveau régional. Quand on parle de la matière organique qui est produite localement, votre proposition, si je comprends bien, c'est de tout composter, c'est d'aller vers le compostage, et non vers l'usine de biométhanisation, ou vous avez  
20 d'autres propositions pour la matière organique locale -- produite localement?

**M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

25 De tout composter, parce que localement, justement, ce ne sera pas une si grosse quantité, ce ne sera pas une si grande quantité, compte tenu qu'il y a déjà des installations de compostage à Joliette, à Berthierville, à Lachute, à Chatam-Brownsburg, et qu'il y en a aussi à, voyons... à Laval, et que le Centre Saint-Laurent de la CMM, sur l'île de Montréal, composte déjà 50 000 tonnes, a débuté ses opérations à l'automne. Alors, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Parfait. Très clair. Merci beaucoup.

35 Une deuxième question également sur la prospective. Vous dites qu'il est prématuré de construire un gazoduc -- dans votre mémoire, vous avez mentionné cet élément-là -- parce que les conditions ne sont pas réunies. Quelles sont les conditions qui feraient qu'on serait en mesure de le construire, qu'on serait rendu à cette étape-là, selon vous?

**M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

40 Lorsque l'usine de biométhanisation... C'est que de ce mégasite de Sainte-Sophie, 60 % sont

déjà... servent déjà à approvisionner l'usine de papiers Rolland à Saint-Jérôme, et ça ne changera pas. Si vous lisez leur rapport annuel de, voyons... leur implication, ce qu'on appelle ESG, environnemental, sociétal, gouvernement... ou gestion, alors eux vont continuer à utiliser le gaz naturel qui est produit, le GNR qui est produit et transporté par *pipeline* directement.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est le statu quo que vous proposez?

10

**M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

15

C'est ce que je comprends?

**M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

20

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, c'est très clair pour moi.

25

Je vais aller vers monsieur Zayed. Ça va?

Donc, merci beaucoup, monsieur Laflamme, pour votre présentation. Je vous souhaite une belle fin de soirée.

30

**M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Merci.

35

**LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant Normand Léo Beudet à l'avant.

40

Rebonsoir, monsieur Beudet. Prenez place. Donc, vous connaissez le tabac, comme on dit, donc allez-y, on vous écoute.

---

**M. NORMAND LÉO BEAUDET**

5 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Parfait, merci. Cette fois-ci, ça va être un peu plus à partir du fait... en tant qu'écocitoyen, en tant que citoyen que je veux aborder un certain nombre d'éléments. Ça va aller un peu partout. Des éléments du contexte dans lequel ce projet-là se pose, et aussi peut-être certaines dérives que j'ai observées, en particulier au ministère de l'Environnement, que j'aimerais vous partager.

10  
15  
20 Alors, dans la question du contexte, on est dans un contexte d'un déséquilibre évident entre l'État de droit et le libre marché. Depuis une quarantaine d'années, à mon observation, ça a été lancé avec les Reagan et Thatcher, il y a une offensive économique qui est très active, et c'est ça qu'on vit sur nos territoires, des projets économiques dans lequel l'idéologie a fait sauter la réglementation, a fait sauter le rôle de l'État. Le libre marché s'est emparé de nos services publics. C'est rendu que c'est... quand on parle de nos services publics, on ne parle plus d'un service, on parle : « Il va-tu être rentable? » Alors, il y a un déséquilibre. Alors, j'appelle à considérer cet élément-là. Quand le BAPE se dit impartial, se dit indépendant, on est dans un environnement qui est celui-ci, qui est injuste par rapport aux territoires, qui est injuste par rapport au droit des citoyens à un environnement sain. Les lobbys économiques ont vraiment pris de la force dans les dernières années, dans les dernières 30-40 années, et ils imposent souvent leurs lois.

25  
30  
35 Le ministère de l'Environnement, ça en est un exemple assez patent. Il y a eu une publication extrêmement rigoureuse d'un ex-collègue du BAPE, de chez vous, il a décrit d'une façon minutieuse comment le ministère de l'Environnement s'est vu transformer son rôle, partir de la protection des écosystèmes et le contrôle des activités polluantes, pour devenir une espèce de caution verte des lobbys économiques, et c'est un peu pour couvrir aussi l'autre dérive qui se passe, sur le désengagement de l'État québécois en environnement. Le ministère de l'Environnement, je ne sais pas son budget, je pense que c'est rendu à... c'est moins de 1 %, c'est quelques miettes. Alors, plus -- et l'auteur de la caution verte fait une belle description -- plus le ministère de l'Environnement s'est établi, hein, ça a commencé en 78, je crois, le ministère de l'Environnement, plus il s'est établi avec la conscience qu'il s'en est fait, plus il y a eu des pressions des lobbys économiques pour ralentir ce joueur-là, toujours avec l'idéologie de fond que je vous dis, la déréglementation : « On veut un marché libre qui fait... on veut du développement », et tout ça, c'est dans ce sens-là que le ministère de l'Environnement, vraiment, il n'a pas résisté. Alors moi, j'avais une question sur cette nouvelle mission un peu que s'est donnée le ministère de l'Environnement, d'être l'accompagnateur des lobbys du libre marché. Et je me demande s'il va trop loin.

40 Alors, on a toutes sortes d'exemples. Un exemple incroyable que je veux citer absolument,

comment le ministre de l'Environnement s'est acharné sur le LET de Drummondville, conjointement avec la multinationale, pour imposer ce mégadépotoir-là, il est allé devant les tribunaux. Pourtant, la Ville a fait des consultations, deux consultations. Alors, c'est un exemple de ce dossier-là. Est-ce que le ministère de l'Environnement va trop loin dans son accompagnement des projets?

5

Et, une autre question aussi, plus délicate encore, peut-être, la question de l'ingérence du gouvernement. Il y a eu une commission sur la fonction publique en, je crois, en 2021, et là, il y a des choses assez incroyables qui sont sorties de cette commission-là de la fonction publique. On a vu des déclarations des représentants des associations professionnelles et des syndicats dire que les fonctionnaires vont continuer d'être exposés aux pressions et aux commandes politiques. Et dans un article de monsieur Patrice Bergeron, on a des extraits assez troublants : « Au ministère de l'Environnement, des ingénieurs chargés d'analyser les projets de sites d'enfouissement ont été forcés d'approuver des projets, même s'ils savaient qu'ils comportaient des irrégularités potentielles. » Alors ça, ce n'est quand même pas rassurant. Ça a été dit publiquement. C'est un fait.

10

15

Alors, le ministère de l'Environnement est vraiment dans une mauvaise passe, et il serait peut-être temps que son orientation soit revue. Et je crois que ça, ça a un impact sur le BAPE, d'avoir un... parce que vous, à aller jusqu'à un certain point, vous avez le mandat, vous le recevez du ministre. Alors, le ministre, avec ce lourd passé, c'est lui qui fait les mandats, sur recommandation du BAPE, si j'ai bien compris la mécanique, hein. Alors ça, c'est... ça vous situe... Et vous, vous affirmez -- et puis je suis content de vous l'entendre dire à chaque fois, et puis je... -- vous affirmez que vous êtes indépendants, la question de l'équité. Alors, je trouve que cette attitude-là du ministère de l'Environnement, ça a un impact sur le BAPE.

20

25

Une des choses pour lesquelles j'ai légèrement protesté, et puis je ne sais pas qu'est-ce que je vais faire avec ça, je vous donne ça comme exemple -- encore, je le répète, ce n'est pas personnel, on est toujours clair là-dessus -- mais le fait que vous ayez coupé la période des questions, le 6 décembre, et fait une très courte période des questions, il y a plusieurs choses qu'on n'a pas connues. Ça s'est passé très vite. Moi, je crois que cette décision-là n'a pas été juste et n'a pas été équitable pour les citoyens, pour apprendre, pour avoir notre droit à l'information. Alors, on a protesté, on a demandé de prolonger. Alors ça, c'est une compréhension que j'ai, qui fait que le BAPE se soumet à un mandat ou fait une interprétation et qu'il devrait revoir, il devrait se mettre du côté des citoyens, pour augmenter la démocratie.

30

35

La publicité pour faire participer la population, ici, pour le BAPE, écoutez, j'ai vu une annonce dans le journal, sans l'adresse, même, de l'endroit où ça se passait. Autre petite remarque. Donc, l'attention qui est portée au projet des initiateurs, par rapport à la place qu'on fait à la prétendue expertise citoyenne, il y aurait un écart à combler, il y aurait des améliorations à faire, et je vous appelle à les faire pendant que vous êtes en poste. On est dans des moments difficiles, la démocratie est menacée par les lobbys économiques et nos institutions sont importantes, qu'elles gardent un espace

40

démocratique vraiment pour ça.

5 Le droit à l'information, pour en revenir, le droit à l'information, qui est quand même quelque chose d'assez important. C'est un des principes du développement durable, de la Loi sur le développement durable. On parle ici, à l'article 5, le cinquième principe de la Loi sur le développement durable :

10 « *"Participation et engagement" : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique. »*

15 Alors, quand on nous prive de pouvoir questionner un projet, c'est vraiment de réduire notre capacité de réagir, et c'est quelque chose qui est... qui devrait être corrigé. C'est quelque chose que le BAPE devrait faire pour revoir.

20 Quand est-ce qu'un BAPE, aussi, utilise sa possibilité de prolonger un mandat? Ça aussi, c'est une autre critique qui a été faite au BAPE, par un ex-vice-président du BAPE, de dire : « On a un dossier, il a besoin d'y avoir plus de temps », écoutez, la résistance des gens du BAPE à prolonger, à ne pas sortir du carcan que le ministre a imposé dans la procédure, c'est quelque chose que je crois qu'il faut qui soit questionné. Le BAPE a ces pouvoirs-là. La question des enquêtes indépendantes. Écoutez, les réponses -- là, moi, j'ai dû faire peut-être, je ne sais pas, peut-être une douzaine au max de BAPE, écoutez, j'en ai vu, des BAPE, ici, qui ont eu lieu, où les réponses du ministère de l'Environnement, de la direction qui était là, là, c'était révoltant, c'était outrageant. Les gens intervenaient, là, en donnant des opinions, des humeurs, des exemples. On n'a pas de réponse, ça finissait en cul-de-sac, c'était décousu. La plupart du temps, souvent, ils n'ont pas de réponses à nos questions. Pourquoi? Ils sont derrière l'étude d'impact. Alors nous, les questions qu'on a, qui ne sont pas reliées directement à l'impact, mais qui sont pertinentes : « Ah, on ne sait pas, on ne sait pas trop », c'est renvoyé, « mon collègue », tout ça. Ils sont essouffants. Alors, pour le ministère de l'Environnement, pour notre droit à l'information -- et ça, c'est la partie visible -- c'est vraiment faible, et c'est une conséquence, à mon avis. Donc, c'est important, je crois, à cause de ça, que le BAPE puisse utiliser ses pouvoirs d'enquête indépendante, et cetera, et d'affirmer son indépendance par rapport aux politiques et au gouvernement, pour s'assurer que toute la lumière soit faite sur les projets.

35 Et le droit à l'information, l'autre volet, ce sont les informations. Quand on demande quelque chose au ministère de l'Environnement, c'est rendu un coffre-fort, pour avoir une information. On s'est amusé, au BAPE, en 2020, à prendre des informations qui étaient dans les documents et d'appeler au ministère de l'Environnement pour avoir cette même information-là. Écoutez, c'était la course du rat, c'est un labyrinthe : « Rappelez-nous, il faut... c'est de l'information, c'est un tiers », les règles se multiplient. Tu ne peux pas avoir... Si tu veux poser une plainte, c'est... Alors, il n'y a pas beaucoup d'écoute du côté du ministère de l'Environnement. Il y a vraiment une dérive de plus en plus forte, qui

n'est pas intéressante à vivre.

5 Alors ça, ce sont les éléments que je... Alors, c'est ça, un autre indicateur, écoutez, sauf  
dernièrement à Blainville, depuis 25 ans tous les BAPE ont appuyé les enfouisseurs, tous les BAPE ont  
appuyé, tout au nord de Montréal, 25 ans. Écoutez! Alors que moi, je vois des choses qui se passent ici,  
les trois quarts, les sept huitièmes des interventions des citoyens, il n'y a pas d'acceptabilité sociale, et  
10 finalement, le BAPE finit toujours... ah, on dirait, les intérêts supérieurs. Alors, là aussi, au niveau de la  
moyenne au bâton, je veux dire, je sens que l'influence du ministère de l'Environnement ou des lobbys  
sur l'institution du BAPE, elle joue, elle joue d'une façon qui fait en sorte qui nous fait douter parfois de  
l'équité de traitement qu'on a, nous les citoyens, par rapport à tous ces droits-là, droit à un  
environnement sain, droit à l'information.

15 Alors, ça serait probablement ça. Il y aurait peut-être quelques éléments aussi que je trouvais  
bien intéressants, que je trouve qui s'appliquent, dans la Loi sur le développement durable, qui, j'espère,  
vous allez vous appuyer, comme vous le faites, et qui vont vous inspirer pour évaluer ce projet de  
gazoduc. Il y en a un assez intéressant qui s'appelle l'« internalisation des coûts », de l'ensemble des  
coûts :

20 « La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la  
société durant tout leur cycle, de leur conception -- bon -- jusqu'à leur consommation et leur disposition  
finale. »

25 Ça, ça a été un grand enjeu du Sommet de Rio, notamment, cette notion-là de l'internalisation  
des coûts environnementaux, qui était souvent exclue. On l'a vécu ici, au BAPE de 2020, quand  
l'agrandissement du dépotoir a été questionné. On disait : « Écoutez, il y a 400 camions par jour qui  
déferlent, est-ce que vous avez calculé le CO2 pour le transport des déchets, quand vous faites un  
calcul, une évaluation de... » Alors : « Non, non, non. » À la fin, grand changement, grande surprise,  
grande joie, on nous a dit qu'à l'avenir, ça ferait partie de l'évaluation, le transport des déchets, en 2020.  
Alors ça, c'est un exemple d'un des coûts.

30 Imaginez, donc, le CO2 de 400 camions par jour, pendant 20 ans. Écoutez, ça vaut le calcul, là.  
Et quand on remet ça avec l'idée de dire : « Bon, ça, pour brûler du... » Pour justifier un gazoduc, en  
disant : « Il y en a trop à brûler », bien là, il y a des coûts qui sont inacceptables et qu'il faut arrêter ça là,  
et qui, à mon avis, ajouteraient à la compréhension et démontreraient comment ce projet-là peut -- et je  
35 vais terminer là-dessus -- je réécrivais un peu comment je pourrais le qualifier, et je vais terminer  
là-dessus : Projet de gazoduc Énergir, Waste Management Sainte-Sophie, un autre coup fourré pour un  
projet privé profitant essentiellement à des actionnaires américains, au détriment de l'environnement  
régional, de l'agriculture et de la lutte au changement climatique. Ils ont du front de nous dire que ça va  
réduire les gaz à effet de serre, alors qu'ils en génèrent par mégadépotoirs. C'est difficile à prendre.  
40 Voilà, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Beaudet. Je vais céder la parole à monsieur Zayed.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Peut-être, monsieur Beaudet, il y a des commentaires que vous avez formulés à la première partie de l'audience, que vous formulez de nouveau, et je comprends très bien que ça vous tient à cœur. En général, les commissions d'enquête ne répondent pas à des avis de cette nature-là, mais  
10 j'aimerais juste -- ce n'est pas la commission d'enquête qui répond, c'est Joseph Zayed qui répond.

Vous avez dit que les commissions d'enquête ne recourent pas à des enquêtes indépendantes. C'est faux. Parce que moi-même, comme président de commission, au cours des dernières années, j'ai eu au moins deux fois, j'ai fait appel deux fois au moins, au cours des dernières années, à des enquêtes  
15 indépendantes.

L'autre chose, c'est sûr que vous présentez...

20 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Vous êtes dans l'opinion, cher monsieur.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Non, je suis dans les faits. Je suis dans les faits. Vous avez dit une information; je vous donne une information qui ne concerne pas l'institution, mais qui me concerne.

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

30 Ici, c'est la parole aux citoyens, c'est notre opinion, on a que faire de votre opinion ou de vos avis. On veut que vous encouragiez notre opinion et la mettiez en valeur. Alors, je ne pense pas que vous ayez à contredire. Moi, j'en ai des exemples que ça a été demandé, ça n'a pas été obtenu, alors c'est une question de perception. À l'heure actuelle, c'est ma perception qui est importante. Je vous demande de la mettre en valeur et de ne pas opposer des arguments qui la réduisent.  
35

**LE COMMISSAIRE :**

Honnêtement, je suis surpris de votre réaction, mais si vous l'interprétez comme ça, là, je n'ai pas de problème.  
40

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Posez-moi une question, là, positive, qui va mettre en valeur ce que je viens de dire et qui a peut-être un peu de sens.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Beaudet, vous avez invoqué à plusieurs reprises, là, les principes de développement durable, la Loi sur le développement durable. Je vois, en tout cas je crois comprendre que vous êtes un habitué des travaux du BAPE, donc j'ose imaginer que vous avez lu aussi plusieurs de ses rapports, là, vous en citez d'ailleurs certains extraits. Ceci dit, c'est tout à votre honneur. Vous avez remarqué assurément que, dans les rapports du BAPE, on invoque les principes de développement durable, et je vois que vous appuyez sur ce sujet-là. Est-ce que vous... Comment vous voyez ça, vous? Je veux dire, au-delà de ce qui se fait actuellement au sein du BAPE, comment vous voyez l'intégration des principes de développement durable de manière supplémentaire à ce qui se fait actuellement dans les travaux du BAPE?

10

15

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Je vous dirais... comment reformuler un peu votre question, je n'arrive pas tout à fait à saisir...

20

**LE PRÉSIDENT :**

Vous lisez les rapports du BAPE?

25

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Oui, oui.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Vous voyez que dans chacune des sections d'analyse des rapports du BAPE, on invoque les principes de développement durable qui réfèrent à la Loi sur le développement durable?

35

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Oui.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Comment faire plus?

5 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

10 Bien, je ne sais pas si je ne saisis pas votre question, mais moi, il y a 16 éléments, 16 principes du développement durable qui sont dans la Loi sur le développement durable sur laquelle le BAPE s'appuie. Chacun, quand je les regarde, a des relations, donc partir des principes et de regarder comment, dans le projet, ce principe-là est respecté ou non, et d'avoir le courage aussi de le regarder à partir du point de vue et de l'expertise citoyenne. Donc, ça aussi, hein, vous appelez... vous nous appelez à contribuer par notre expertise et tout ça, alors c'est de cette façon-là. J'en prends un ou un autre et puis je pourrais y aller, là, les prendre puis dire, de voir... vous indiquer, par exemple...

15 **LE PRÉSIDENT :**

Non non non, ça va très bien, monsieur Beaudet.

20 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Je vous donne l'exemple, je n'irai pas, mais de prendre comment le numéro 5, le droit à la précaution, la prévention, et puis là je regarde qu'est-ce qui s'est passé avant et comment le projet est présenté et en quoi il va dans le sens des principes.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais peut-être vous poser une question en amont. Peut-être que j'ai été trop précoce dans ma question, je vais revenir en amont. Quand vous lisez les rapports du BAPE, est-ce que vous trouvez que les principes du développement durable sont bien intégrés dans l'analyse d'un rapport du BAPE?

30 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

35 Oui. Il y a plusieurs éléments. Je vous donne un exemple d'un BAPE que j'ai beaucoup apprécié, beaucoup aimé. Il y a du bon et du moins bon, mais dans le bon, par exemple le BAPE générique sur les déchets ultimes, il y a là toutes les solutions pour une gestion écologique des déchets. Ça a été magistral, toute la société a été consultée. Il y a des perles, les problèmes ont été sortis. Alors, pour un gouvernement qui aurait l'intention de faire une gestion écologique des déchets, il va trouver, dans ce rapport-là, tout à fait toute l'information et aussi un lien avec le développement durable.

40 Par contre, la faiblesse de celui-là ou d'autres, que j'ai vue à d'autres BAPE, la même chose, le

BAPE Sainte-Sophie ici, en 2020, alors on dirait que ce qui intéresse les médias, c'est une phrase : « Le BAPE va-t-il accepter ou rejeter le projet? » Après ça, le reste, ça intéresse... Donc, je déplore le fait, par exemple dans le cas du BAPE générique, que les deux seules recommandations qui sont sorties, qui ont été prises par les médias, c'était à côté du fait que le gouvernement ne prend pas ses

5 responsabilités en gestion des déchets depuis 20 ans et ne détourne pas la matière organique. Et la liste est longue des responsabilités. Alors, il a atterri avec deux recommandations principales, qui ont été l'objet de tous les débats, qui sont à côté du problème de l'éléphant dans la pièce, qui est le gouvernement.

10 Alors ça, sur les conclusions, on dirait, moi ma perception, quand j'ai un rapport du BAPE, j'ai dit : « Bon, là, il y a la commande politique est passée, là on a besoin des trois phrases, on veut l'acceptation, puis on donne quelques petits motifs. » Par contre... Et ça, je déplore ça. Je pense que le BAPE devrait être plus ferme, plus indépendant du gouvernement, capable de critiquer une politique de

15 gouvernement. Le gouvernement a assez d'audace, il demande -- il accepte, finalement, avec nos démarches, de faire un BAPE générique, on se débat pour l'obtenir, grande victoire; il le met; avant même que le BAPE générique commence, il octroie 30 millions de tonnes à deux, trois enfouisseurs. Déjà, il applique, avant même que le BAPE générique fasse des recommandations sur la gestion des déchets. Alors...

20 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais terminer avec une courte question, peut-être pour ramener ça au projet d'Énergir, là, sur le gazoduc. Qu'est-ce que vous aimeriez qu'il soit écrit dans le rapport du BAPE sur ce projet-là?

25 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Bien que, malheureusement, le gaz de schiste, le gaz de fracturation, ce n'est pas une solution, que de construire un gazoduc, à l'impact que ça a sur l'agriculture... Ce n'est pas les producteurs agricoles qui demandent qu'un pipeline passe sur leurs terres. Alors, ce que j'aimerais qu'il soit écrit,

30 c'est ce constat-là, qu'il y a des avis scientifiques qui démontrent que le gaz de fracturation, ce n'est pas une solution d'avenir, ce n'est pas vers ça qu'on doit aller, si on doit lutter, en se référant au changement climatique. Donc, malheureusement, ce projet-là il est inutile, il est saccageur.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup pour votre participation, puis j'en profite pour vous souligner que, dans un rapport du BAPE, il y a un chapitre 2 qui traite exclusivement des opinions des participants, puis la vôtre va y être avec plaisir. Bonne soirée.

40

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Merci, vous aussi.

5 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant Simon Mercier à l'avant.

10 Bonsoir, monsieur Mercier. Prenez place. Bienvenue. Donc, comme je l'ai mentionné aux autres participants avant vous, vous avez 15 minutes, puis ensuite la commission pourra échanger avec vous, à la suite de votre présentation.

15

---

**WM**  
**M. SIMON MERCIER**

**M. SIMON MERCIER :**

20

Bonsoir. Merci beaucoup.

25

Monsieur le président, monsieur le commissaire, je vous remercie de m'accorder cette opportunité de m'adresser à vous aujourd'hui, dans le cadre du projet de conduite de raccordement d'Énergir, présentement sous analyse du BAPE.

30

C'est à titre de directeur des opérations canadiennes de WM, promoteur du projet du futur complexe environnemental et énergétique de Sainte-Sophie, que je vous présenterai rapidement le mémoire que nous avons déposé. D'entrée de jeu, nous tenons à souligner que WM a travaillé en collaboration avec Énergir, afin d'identifier le tracé du moindre impact pour l'implantation de la conduite de raccordement, en permettant l'implantation d'un tronçon de 3.4 kilomètres sur notre propriété.

35

Les études présentées par Énergir, en première partie des audiences, en ont fait état, et nous laisserons à la commission le soin d'apprécier ces efforts de mitigation des impacts. Nous comprenons d'ailleurs que la présente audience du BAPE porte spécifiquement sur le projet d'Énergir, et non sur le projet de WM. Nous croyons toutefois qu'il est nécessaire de vous présenter brièvement le projet qui motive Énergir à réaliser le projet qui permettrait de raccorder le futur site de production de GSR de Sainte-Sophie.

40

WM a annoncé, en 2020, son intention de transformer le site de Sainte-Sophie en une infrastructure de production énergétique moderne, qui permettrait de valoriser la totalité des biogaz du

5 lieu d'enfouissement technique, qu'on appelle aussi LET. Ce projet, au plus fort de sa production, entraînerait des réductions de CO2 allant jusqu'à 140 000 tonnes par année, soit l'équivalent de retirer environ 55 000 véhicules à essence des routes du Québec. Une fois en opération, le complexe énergétique de Sainte-Sophie pourrait contribuer à lui seul à environ 20 % de l'objectif québécois de distribution de GSR dans le réseau gazier d'ici 2025.

10 Nous sommes également fiers de mentionner que nous avons ajouté une composante de biométhanisation à notre projet initial. Je crois que notre projet va plaire à plusieurs intervenants présents ici ce soir, car cette addition permettrait de détourner de l'enfouissement jusqu'à 50 000 tonnes par année de matières organiques, qui seront transformées en GSR. Ce projet de biométhanisation a été initié en vue d'offrir un nouveau service de traitement des matières organiques dans la région. Il permettrait non seulement aux municipalités du territoire de miser sur une solution locale, mais aussi aux industries, commerces et institutions d'être desservis, contribuant ainsi aux objectifs de détournement des matières organiques de l'enfouissement de la MRC de la Rivière-du-Nord. J'en profite pour rappeler que le gouvernement du Québec a clairement identifié la filière du GSR comme un des outils visant la décarbonation de notre économie. En ce sens, le projet d'usine de biométhanisation et de production de gaz de source renouvelable de WM contribuerait de manière significative aux objectifs de réduction des GES du Québec.

20 C'est d'ailleurs pourquoi l'autorisation obtenue par WM, lors de son projet d'agrandissement du LET, est claire, WM est tenue de valoriser la totalité des biogaz du LET. Même si WM capte depuis plus de 20 ans le biogaz produit par le site de Sainte-Sophie, une partie seulement de ce biogaz peut être valorisée. Par exemple, au cours des 12 derniers mois, la moitié du biogaz capté a dû être brûlée à la torchère, faute de clients pour le consommer. Cette situation résulte malheureusement en des émissions de GES que nous ne pouvons... que nous pourrions -- désolé -- des émissions de GES que nous pourrions éviter. Par la concrétisation du projet de raccordement de la conduite d'Énergir à notre complexe énergétique de Sainte-Sophie, nous pourrions valoriser 100 % des biogaz captés en gaz de source renouvelable, entraînant d'importants bénéfices environnementaux.

30 En effet, si le raccordement au réseau est complété, les clients d'Énergir pourront, dès lors, remplacer leur utilisation de gaz naturel fossile par une alternative verte et renouvelable. À noter que WM prévoit également, dans le cadre du projet de Sainte-Sophie, accélérer la conversion de sa flotte de véhicules de collecte en utilisant progressivement du GSR comme carburant en remplacement du diesel.

35 L'investissement de plus de 200 millions de dollars dans ce projet aurait donc des retombées positives, aussi bien sur l'environnement que sur l'économie du Québec.

40 En conclusion, je tiens à souligner que la récente COP28 nous rappelle que des politiques publiques adoptées par le Québec en matière de développement durable et de réduction des émissions

de GES sont plus pertinentes que jamais. Les grandes entreprises ont un rôle important à jouer afin de réduire leur empreinte environnementale et de contribuer à l'atteinte des objectifs du Québec. La réalisation du complexe environnemental et énergétique de Sainte-Sophie est parfaitement alignée avec ces objectifs. C'est pourquoi nous soutenons la réalisation du projet de raccordement proposé par Énergir, qui est névralgique à l'implantation de nos projets de production d'énergie à Sainte-Sophie. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Mercier. Je vais céder la parole à mon collègue, monsieur Zayed.

**LE COMMISSAIRE :**

Alors, merci pour la présentation. Vous avez fait référence, dans votre mémoire, qu'au cours de l'année dernière, vous avez dû brûler 50 % des biogaz que vous avez récupérés. Sur une échelle temporelle de cinq ans, quel est le pourcentage auquel vous arriveriez?

**M. SIMON MERCIER :**

Il y a eu de la variation à travers les cinq dernières années. Il y a eu une importante diminution à travers les deux dernières années. En 2023, on a brûlé seulement -- on a, en fait, acheminé seulement 25 % de nos biogaz chez papiers Rolland. Les années précédentes, on était plutôt autour de 50 à 60 %, je parle précédant 2022, donc 2022-2023, ça a vraiment beaucoup décliné.

**LE COMMISSAIRE :**

Et pendant toutes ces années, avez-vous songé à des projets qui auraient pu vous permettre de valoriser les biogaz que... ou le méthane que vous ne vendiez pas à papiers Rolland?

**M. SIMON MERCIER :**

Bien, absolument. On a travaillé sur différents projets, différentes technologies, puis on a choisi la technologie pour produire des GSR, donc, qui nous permet de valoriser 100 % de notre gaz, vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine.

**LE COMMISSAIRE :**

Mais ça, c'est relativement récent, quand même?

**M. SIMON MERCIER :**

5 Bien, c'est un projet de plusieurs années. Puis moi, je suis à l'emploi de la compagnie depuis 20 ans, donc à travers ces années-là, on a vu les surplus de gaz, on a été à l'affût de différents projets, donc ce n'est pas quelque chose qui est arrivé, là, momentanément, là. Ça a été vraiment un travail de plusieurs années.

**LE COMMISSAIRE :**

10 Est-ce que vous pourriez fournir quelques exemples de projets qui étaient sur la planche à dessin?

**M. SIMON MERCIER :**

15 Bien, on a travaillé avec des serres locales, on a travaillé aussi des projets de production d'électricité. Donc, c'est tout des types de projets qui ont été envisagés, qui malheureusement n'ont pas vu le jour.

**LE COMMISSAIRE :**

20 Pourquoi?

**M. SIMON MERCIER :**

25 Bien, pour différentes raisons : les consommations n'étaient pas suffisantes ou l'économique n'était pas là, pour nous ou pour les partenaires. Donc, c'est des raisons pour lesquelles ces projets-là n'ont pas été sélectionnés.

**LE COMMISSAIRE :**

30 Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Moi, j'aurais une petite question de précision aussi par rapport à ce que vous avez évoqué, là, spécifiquement sur l'usine de biométhanisation. Bon, vous mentionnez qu'elle va détourner 50 000 tonnes de matières organiques de l'enfouissement vers l'usine de biométhanisation. Est-ce que vous êtes en mesure de faire un ratio, c'est-à-dire est-ce que vous avez un portrait de la situation actuelle, combien de matières organiques, par exemple, entrent au site d'enfouissement, ou c'est des données  
40 qui sont difficiles à obtenir, ou avoir un ordre de grandeur, par exemple, est-ce possible?

**M. SIMON MERCIER :**

5 Bien, c'est des données qui sont disponibles, mais qui ne sont pas justes, que je n'ai pas en tête actuellement. Concernant les 50 000 tonnes qu'on va acheminer vers cette usine-là -- qu'on veut acheminer vers cette usine-là, donc c'est sûr qu'on a fait une étude de marché. Donc, il y a des tonnes qui vont provenir du site d'enfouissement qui vont pouvoir être détournées vers l'usine.

**LE PRÉSIDENT :**

10 C'est bien. J'aurais une petite question — après ça je vous cède la parole, monsieur Zayed.

15 Si j'ai bien compris, on va dans le prospectif, dans quelques années, vous avez un projet de bouclage pour que vous ayez une alimentation de votre usine de production de GSR par du gaz naturel qui viendrait d'une conduite qui serait reconvertie. Est-ce que vous envisagez utiliser du gaz de source renouvelable à partir de ce bouclage-là ou, sinon, comment ça va fonctionner, ce système de bouclage là, une fois qu'il sera effectif?

**M. SIMON MERCIER :**

20 Je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi votre question. Pour alimenter les camions?

**LE PRÉSIDENT :**

25 Pour alimenter les camions et/ou alimenter l'usine de purification des biogaz.

**M. SIMON MERCIER :**

30 Oui, bien, pour alimenter les camions, ça va être 100 % des gaz provenant de notre usine, donc des gaz renouvelables qu'on va produire à partir de notre usine. Pour alimenter l'usine, on a besoin de gaz naturel.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Puis est-ce que ça va être du gaz de source renouvelable également qui va vous alimenter, que vous allez...

**M. SIMON MERCIER :**

40 Non, malheureusement, on ne peut pas fermer la boucle, là, ça ne peut pas être un système fermé, donc on a besoin d'un apport de gaz qui provient de l'externe.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. — Monsieur Zayed.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, juste une question complémentaire. Vous avez indiqué qu'au cours des cinq dernières années, grosso modo, vous avez acheminé 50 % du méthane à papiers Rolland. Donc, au fond, ça voudrait dire que l'actuel projet d'Énergir contribuerait à réduire des émissions potentielles, non pas la totalité des émissions potentielles associées aux biogaz totaux qui seront captés, mais à peu près à 50 %?

10

**M. SIMON MERCIER :**

Je crois que votre affirmation, là, fait du sens, là. Je ne suis pas assez familier avec tout le... le fin détail des calculs, là.

15

**LE COMMISSAIRE :**

Je n'affirme rien, je vous pose la question, là.

20

**M. SIMON MERCIER :**

Pardon?

25

**LE COMMISSAIRE :**

Je n'affirme rien, je fais un raisonnement que je vous pose en question.

30

**M. SIMON MERCIER :**

Bien, en fait, il faudrait que je valide de la façon que les calculs ont été faits, là. Je ne connais pas ce fin détail-là.

35

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord, merci.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Mercier, pour votre intervention. Je vous souhaite une belle fin de soirée.

5 **M. SIMON MERCIER :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

10 J'appellerais maintenant Marcel Denis.

Bonsoir, monsieur Denis. Bienvenue. Prenez tout votre temps.

15

---

**M. MARCEL DENIS**

**M. MARCEL DENIS :**

20

Oui, donc, dans un premier temps, moi, ça va être un résumé, dans le fond, que je vais plutôt faire, rapport que... moi, je fais partie de l'UPA et je suis président du syndicat local Ste-Scholastique — Mirabel, et la Fédération ainsi que... la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides vous a déjà remis un mémoire et accompagnée du syndicat local. Ça fait que, donc, je veux juste sortir quelques points, dans le fond, de ce qui... les démarches qu'on a pu faire ou quoi que ce soit. C'est sûr que, dans le mémoire, je pense que tout est là, mais il reste que ça va être un petit résumé.

25

Disons que, c'est sûr qu'au tout début, quand on a eu l'information que, justement, il y avait un projet de ligne qui devait s'installer, en tant que président, j'ai parti avec trois administrateurs -- quand on parle d'administrateurs, c'est tous des agriculteurs, des gens de terrain; quand on parle des gens de terrain, ils ont les pieds dedans, là -- et à ce moment-là on a fait le parcours pour analyser le moins d'impacts. On ne dit pas qu'on est contre, qu'on est ci, qu'on est ça, ce n'est pas ça.

30

« Le moins d'impacts », c'est quoi l'importance de ça?

35

Pour nous, les milieux agricoles, c'est sûr que quand on arrive dans des belles terres, qu'on arrive dans des places, des milieux humides, qu'on arrive dans différents points comme ça, je pense que, dans le fond, vous allez... sur le mémoire, il y a des graphiques qui sont là, avec des couleurs, que vous allez voir toutes les parties les plus hautes et puis les parties les plus basses. Donc, à ce moment-là, nous, notre idée elle était de... on sait que la largeur, autrement dit, demandée c'est 23 mètres -- ça ne

40

veut pas dire que le tuyau va être en plein centre du 23 mètres, il peut être carrément sur un côté comme de l'autre -- nous, de ce qu'on dit, si on s'accoterait au ras les boisés, les boisés normalement sont dans les places les plus hautes. On sait que ce n'est pas... ils n'ont pas les pieds dans l'eau, eux autres, là. Ça fait que donc, si on s'accote, si on mettrait le *pipeline* le long des boisés, puis à ce moment-là les drains agricoles, ils ne se rendent pas au boisé. Les drains agricoles, ils vont partir quand même une petite distance, puis le 23 mètres en question fait en sorte que le tuyau, le *pipeline*, s'il doit s'installer un jour, il est capable de s'installer en haut des drains pour ne pas déranger quoi que ce soit. Puis ça, c'est bien important.

Puis on sait très bien, aussi, que si on met ça ailleurs, oui, il y a une autre section que vous allez sûrement voir, qui passe, on n'a pas le choix de passer dans les milieux plus humides, les terres plus friables, c'est sûr que ça, on n'aura pas le choix, pour se rendre à la connexion, là, on n'aura pas le choix de passer par là, mais on réduit quand même beaucoup le trajet en passant par ce secteur-là, sans augmenter la distance énormément. Un peu, mais on ne parle pas d'énormément.

Ça fait que ça, ça a été soulevé, cette question-là, mais ça n'a pas été -- ce projet-là, ce tracé qu'on a fait, ça a été soulevé mais ça n'a pas été retenu. Mais nous, comme producteurs agricoles, quand on parle de « moins d'impacts », bien c'est ça, le moins d'impacts. Ça fait que c'est sûr qu'on pourrait en ajouter, bien des choses, de toutes les contraintes que ça pourrait avoir, à comparer à passer ça au milieu des terres. Et on sait très bien qu'un bon matin, il va y avoir... quand on parle des terres plus légères, donc il y a des nettoyages de cours d'eau qui vont être plus fréquents. Donc, à chaque fois qu'il y a des cours d'eau, bien il faut vraiment faire la demande. On ne peut pas creuser sans autorisation, sans... bon. C'est donc dire qu'encore là, pour Énergir, on sauve beaucoup de sous, là, puis on sauve beaucoup de démarches. Si ça passe carrément à l'autre bout, au ras les boisés, on élimine toutes ces démarches-là, là. Ça fait que ça, c'est... je pense que si ça a à s'installer -- en tout cas, on n'a pas été... ça n'a pas été retenu, mais on en a quand même discuté.

Et ça, c'est en... on parle de 2022, et depuis ce temps-là, j'ai fait partie moi-même de, autrement dit, l'entente de principe, et ça, vous savez que l'UPA, bien il y a trois paliers, ça fait que le syndicat local, les fédérations, après ça, il y a la Confédération au niveau provincial, ça fait que les trois paliers, on a travaillé dans l'entente de principe. Ça, je n'embarquerai pas dans cette partie-là, là. Ça, on a travaillé, je ne sais pas combien de rencontres qu'on a eues, là, on n'a pas assez de doigts pour le nombre de rencontres, là. Il faudrait multiplier par deux ou trois. Et puis, par contre, cette partie-là, disons qu'on s'est entendus sur l'entente de principe, si le *pipeline* doit s'installer.

Ça fait que c'est ça, en gros, que je voulais vous faire comme résumé. L'importance du milieu agricole, autant que il n'y a pas eu d'analyse agronomique là-dessus, puis pourtant il me semble donc que ça devrait être important, ça, d'avoir des analyses d'agronomes. Ça devrait être assez important, ça, il me semble, là. T'sais, c'est... comme on disait : on dirait que vous avez l'impression que vous êtes chez vous partout, là. Mais ce n'est pas vrai, ça là, là. Les productions agricoles, de là à dire :

« Ils ne sont pas là à s'opposer », il n'y a personne qui court après ça, d'avoir des tuyaux chez eux, là.

5 Puis il y a toujours la question du après. Après le tuyau, là, mais qu'on... la compagnie délaisse ou quoi que ce soit, là, il va arriver quoi, là, avec ça? On sait très bien que, par le vieillissement -- on nous a dit que c'était éternel, mais donc, « éternel », on n'a pas cru à ça bien bien, là, il n'y a rien qui est éternel. Et, à ce moment-là, on sait très bien que si le tuyau vient qu'à... même si on le bouche puis on ne s'en sert plus, qu'on... oui, ça, c'est correct, les bouts vont être bouchés, c'est vrai, sauf qu'advenant le cas qu'il pourrisse, là, et qu'il est encore dans la terre, l'eau va rentrer par là puis elle va sortir où? Elle va aller inonder un autre producteur, peut-être?

10 Ça fait que, t'sais, il y a toutes ces questions-là. En tout cas, on a fait le tour de ces interrogations-là avec, justement, là, quand on parle des ententes de principe, mais il y a toujours des inquiétudes face à tout ça.

15 Ça fait qu'en gros, c'est ça, là. Donc, je ne sais pas si vous avez des questions, mais c'est ça que je voulais faire un petit résumé là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Bien, merci beaucoup pour votre résumé, monsieur Denis. Effectivement, j'ai quelques questions puis probablement mon collègue, monsieur Zayed, également.

25 Je commencerais avec une question pour mieux comprendre, pour que vous m'expliquiez les contraintes relatives au drainage, dans le sens où vous dites : « Bon, déplacer le tuyau pour ne pas que ça gêne le drainage au bout des champs, près des zones plus basses », mais le tuyau est quand même enfoui à une certaine profondeur, donc pouvez-vous me préciser un peu comment ça fonctionne, quand on veut faire un drainage en bout de champ, les interactions qu'il y aurait avec le tuyau, là? Je ne sais pas si vous pouvez un peu détailler là-dessus?

30 **M. MARCEL DENIS :**

35 Oui, c'est ça, il faut y aller toujours avec les pentes, hein, parce que l'eau, normalement, ça n'a pas tendance à monter, ça a tendance à descendre. Je ne vous apprend rien là-dessus. Mais il reste que, c'est ça, dans le fond, c'est que si on part des boisés, on sait que les boisés sont dans les périodes élevées -- sont dans les secteurs élevés, c'est donc dire que les tuyaux de drains, ils ne se rendent pas jusqu'aux boisés mêmes. Il y a une lisière dans le fond que ça va s'égoutter naturellement. Donc, si le *pipeline* est dans l'autre sens, à ce moment-là il longe les boisés, donc il n'y a pas d'intervention ou quoi que ce soit pour l'agriculteur, de dire : « Hey! J'ai besoin de faire mon nettoyage, j'ai besoin de faire... » Puis là, on a une grande partie qui est en sable, aussi, dans ce coin-là, là. Ça fait que ça, c'est tout... Ça doit être assez rapide parce que c'est plaisant, d'installer des tuyaux dans le sable.

Ça fait que, c'est tout ça.

**LE PRÉSIDENT :**

5           Donc, si je comprends bien, la contrainte majeure, c'est toutes les autorisations nécessaires avant de faire quelconques travaux?

**M. MARCEL DENIS :**

10           Bien oui, bien oui.

**LE PRÉSIDENT :**

15           Parfait, très clair. — Monsieur Zayed?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Écoutez, vous m'avez mis l'eau à la bouche, vous m'avez donné soif...

20           **M. MARCEL DENIS :**

Bon.

**LE COMMISSAIRE :**

25           ... mais vous n'avez pas voulu me donner le verre d'eau. Je m'explique. Vous avez indiqué -- il y a deux choses pour lesquelles je vous demanderais des clarifications -- vous avez indiqué qu'au cours de vos pourparlers, en 2022, vous avez discuté du meilleur tracé, selon vous, et que c'est un tracé qui n'a pas été retenu.

30           **M. MARCEL DENIS :**

Exact.

35           **LE COMMISSAIRE :**

J'aimerais que vous alliez un peu plus dans le détail. Est-ce que c'est une décision *sine qua non*? Est-ce que c'était une décision à laquelle vous vous êtes rallié? Comment ça s'est passé?

40

**M. MARCEL DENIS :**

5 Disons que c'est sûr que le tracé présenté par Énergir, ce n'était pas le nôtre, ça, c'est bien évident, et c'est à ce moment-là que j'ai parti avec des administrateurs à regarder, voir à travers les terres le meilleur tracé du moins d'impacts. T'sais, là, on... je veux dire, les producteurs, qu'on les connaisse ou qu'on ne les connaisse pas, ce n'est pas ça l'idée. L'idée, c'est de : nous, on travaille en milieu agricole, c'est où est-ce qu'il y a le moins d'impacts? Ça fait qu'on est allés vers ça. Sauf qu'il y avait déjà une... Énergir avait déjà pris cette position-là, de présenter ça comme ça, ça fait qu'il a fallu... on a arrêté de travailler sur ce... quand on s'est aperçus qu'ils avaient carrément refusé notre tracé, bien on a arrêté de travailler là-dessus, puis là, on a commencé à travailler sur les ententes de principe. Les ententes de principe, bien c'est plutôt les... s'il y a expropriation, s'il y a... de quelle façon que les producteurs vont... bon. En tout cas, on ne rentrera pas là-dedans, là.

15 Mais c'est là qu'on a arrêté de pousser sur ce... parce qu'on n'arrivait pas, là, on n'arrivait vraiment pas, sauf que moi je trouve ça bien dommage qu'une compagnie... je veux dire, on ne les bloque pas, dans le sens de dire : « Vous ne passerez pas. Si le tuyau a à passer, on vous suggère de passer là pour le moins d'impacts pour le milieu agricole. » Puis on n'est même pas entendus. Ils sont qui, ces gens-là? T'sais, c'est... à quelque part, on n'est peut-être pas des gens avec des titres à plusieurs lignes, là, mais on est quand même des producteurs agricoles puis on a les pieds sur la terre puis je pense qu'on connaît très bien le milieu agricole, on connaît très bien les terrains.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Et qu'est-ce qui a fait que vous ayez signé, alors, le protocole d'entente ou l'entente de principe?

**M. MARCEL DENIS :**

30 Bien, l'entente de principe, c'est que, dans le fond, avec Énergir, il était question, par la Fédération, par la Confédération, il était question de travailler à revoir tous les documents d'entente de principe en général, qui va servir à travers la province, j'imagine, là. Ça fait que ça, on a travaillé longtemps là-dessus, là. Plusieurs, plusieurs rencontres.

**LE COMMISSAIRE :**

35 OK. J'aurai un deuxième point, si vous permettez. Concernant l'évaluation de la production des sols qui auront été impactés par d'éventuels travaux, est-ce que les agriculteurs sont directement impliqués dans le processus d'évaluation?

40

**M. MARCEL DENIS :**

5 Disons que présentement, de ce qui a été fait, c'est qu'on a eu une rencontre, comme UPA, représentant des producteurs agricoles, on a fait une rencontre pour les producteurs concernés, suivant le tracé d'Énergir présentement, on les a rassemblés et, à ce moment-là, c'est là qu'ils ont été en accord de nommer des personnes de l'UPA pour travailler sur l'entente de principe. Et, à ce moment-là, après que l'entente de principe ait été conclue, si on peut dire, on a fait une rencontre dernièrement pour leur donner l'ensemble des grandes lignes de ce qui a été entendu.

10 C'est sûr que ça, c'est notre négociation UPA-Énergir, avec les trois paliers, encore une fois, puis même on avait des avocats de la Confédération à l'occasion, et c'est sûr que c'est de ça. Par contre, le producteur, advenant le cas qu'il y aurait des choses qu'on n'a pas pensé, pas dit ou pas quoi que ce soit, il peut toujours... il a toujours sa place à lui d'ajuster les choses ou de faire valoir ses inconvénients qu'on n'a peut-être pas pensé.

15 **LE COMMISSAIRE :**

Et à qui il le ferait?

20 **M. MARCEL DENIS :**

25 À ce moment-là, à qui il le ferait, c'est mais qu'il rencontre... mais que les gens aillent sur le terrain, après que ça soit officiellement que c'est le tracé que... Dans le fond, l'entente de principe, là, que le tracé soit à la place d'Énergir ou à notre tracé, ça n'a pas d'importance. Qu'il soit où est-ce qu'il voudra, ça n'a pas d'importance. Puis les producteurs vont... si ça change de place, ils vont changer... on va changer le nombre de producteurs, là. Ce n'est plus les mêmes producteurs non plus, là, ça fait que... pour plusieurs, en tout cas. Ça fait qu'en gros, c'est ça.

30 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Si vous permettez, j'aurais peut-être...

**M. MARCEL DENIS :**

40 Pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

5 ... une autre petite question. Quand vous parlez du tracé de moindre impact, vous avez été sur le terrain, vous l'avez marché, puis je veux être bien certain de vous avoir entendu dire qu'il n'y avait pas eu d'étude agronomique qui confirmait ou infirmait que c'était le tracé de moindre impact, c'est bien ce que j'ai entendu?

**M. MARCEL DENIS :**

10 Oui, exact. Disons qu'on n'a rien qui nous prouve que... Autrement dit, on dirait que, le milieu agricole, on dirait qu'il est comme oublié là-dedans : on tire ça là, la ligne, là, puis l'important c'est de rabouter, puis on passe icitte ou là, ça fait pareil, là. Ça ressemble à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Puis le système de classification des sols agricoles, quand on regarde un peu les travaux qui ont été faits puis l'étude d'impact, on parle de sols de classes 2 et 3. Est-ce que cette classification des sols là fait foi d'une réalité que vous, vous vivez sur le terrain, ou cette classification-là n'est pas adaptée, n'est pas juste, elle devrait être précisée? Bref, avez-vous un commentaire à faire, là, par rapport à l'utilisation de ça?

**M. MARCEL DENIS :**

25 C'est sûr que les sols, oui, on en tient compte. Ça, c'est bien évident, là. Mais là, c'est plutôt on a travaillé beaucoup sur les inconvénients : qu'est-ce que ça crée aux producteurs, t'sais, sur l'ensemble des producteurs, qu'est-ce que ça va créer comme problèmes, de mettre... Bien, on revient au « moindre impact », là. Ça revient toujours avec ces mots-là, là, t'sais. Ça fait que le fait qu'on est déjà producteurs agricoles, qu'on connaît déjà la réalité de tous ces inconvénients-là, en plus j'ai... j'ai des administrateurs qui ont déjà vécu des expropriations, il y en a un qui est rendu à trois fois, là, ça fait qu'on sait très bien de quoi on parle, là. Ça fait qu'en gros, ça ressemble à tout ça, là.

**LE PRÉSIDENT :**

35 C'est plus que juste des classes de sols, là, c'est...

**M. MARCEL DENIS :**

40 Oui oui, c'est un ensemble. C'est un ensemble. Puis autant comme les travaux, t'sais -- mais ça, on ne rentrera pas là-dedans, là -- mais autant les travaux de ce que ça peut créer comme problèmes, mais on a pensé déjà... on a travaillé avec toutes les solutions possibles, dans le but de protéger les

producteurs agricoles puis dans le but de faire de l'agriculture pour nourrir la population, tout simplement.

**LE PRÉSIDENT :**

5

Excellent, c'est très clair. Une dernière petite question rapide : est-ce que l'entente de principe -- là, je comprends que vous ne vouliez pas détailler ça...

**M. MARCEL DENIS :**

10

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

15

... parce que c'est long puis il y a eu beaucoup de rencontres, à ce que j'en comprends -- mais au final, est-ce que les producteurs agricoles en sont satisfaits, de cette entente-là?

**M. MARCEL DENIS :**

20

Présentement, ça a été présen... -- « présentement », oui, je me répète -- ça a été présenté et je crois qu'il y a peut-être des retouches que quelques-uns vont faire, mais je n'ai pas eu d'échos plus que ça, négatifs, là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

25

Parfait. Bien, je vous remercie beaucoup, monsieur Denis. Merci pour votre intervention. Puis je vous souhaite une belle fin de soirée.

**M. MARCEL DENIS :**

30

C'est un petit résumé.

**LE PRÉSIDENT :**

35

C'était très bien résumé, merci.

**M. MARCEL DENIS :**

40

Merci.

---

**MOT DE CLÔTURE**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais prendre quelques minutes avant de terminer pour faire quelques petits rappels. Bien, un premier rappel pour vous mentionner que le registre est toujours ouvert pour les opinions spontanées, mais surtout pour vous dire que ceux qui voudraient se prévaloir du droit de rectification, il est encore  
10 temps de le faire. Donc, vous pouvez vous présenter à la table d'accueil à l'arrière pour vous mentionner que vous avez -- vous voulez vous prévaloir du droit de rectification. Vous pouvez le faire aussi, pour ceux qui nous suivent en ligne, comme il y a un petit décalage, là, on va peut-être prendre un moment pour s'assurer que ceux qui voudraient faire une rectification puissent le faire. Et je vais prendre, c'est ça, les quelques secondes pour le décalage, avec la version en ligne, puis et s'il n'y a pas de  
15 rectification, nous allons conclure. Donc, il va y avoir un petit moment d'attente, là, bien involontaire.

Bien voilà, le petit délai pour permettre à tout le monde de se prévaloir du droit de rectification est terminé. Je vous remercie beaucoup. Je remercie tous ceux et celles qui ont présenté un mémoire, qui sont venus à l'avant nous présenter leur opinion par rapport au projet. Je remercie aussi toute l'équipe technique autour de la commission. Je remercie la commission aussi pour cette belle soirée. Je vous souhaite une belle fin de soirée puis je vous convie à la deuxième séance qui débutera demain, à  
20 13 h 30, ici même. Merci, bonne soirée!

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 21 h 19**

**SÉANCE AJOURNÉE AU 17 JANVIER À 13 H 30**

---

30 Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

35 Et j'ai signé,



Isabelle Goyette